

Bulletin du Conseil communal

N° 20



Lausanne

Séance du 12 juin 2018

Volume II : Préavis, rapports-préavis
et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 juin 2018

20^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 12 juin 2018, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente**Sommaire****Comptes de l'exercice 2017****Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts
« Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »****Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le
stationnement**

Préavis N° 2018/16 du 26 avril 2018	361
Rapport	400

Crédits supplémentaires pour 2018 (1^{re} série)

Préavis N° 2018/18 du 3 mai 2018.....	415
Rapport.....	441

Finances et mobilité

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2017

**Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts
« Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »**

**Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le
stationnement**

Rapport-préavis N° 2018/16

Lausanne, le 26 avril 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de rapport-préavis, les comptes de 2017.

Elle présente également sa réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » et vous propose la révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	1
2. Table des matières	1
3. Comptes de l'exercice 2017	2
3.1 Introduction	2
3.2 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2017	4
3.2.1 Compte de fonctionnement	4
3.2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif	16
3.2.3 Plafond d'endettement	17
3.2.4 Bilan général	18
4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »	21
4.1 Rappel du postulat	21
4.2 Introduction	21
4.3 Réponse de la Municipalité	25

5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement	25
5.1 Introduction	25
5.2 Commentaires	26
5.3 Proposition	26
6. Conclusions	26

3. Comptes de l'exercice 2017

3.1 Introduction

Les comptes 2017 restent dans la ligne des comptes équilibrés présentés ces dernières années (hors recapitalisation de la Caisse de pensions). Ils se clôturent sur un excédent de charges de CHF 8.6 millions, en légère hausse par rapport aux comptes 2016, mais bien en-dessous des CHF 40 millions projetés au budget 2017. Au final, les charges de fonctionnement sont stabilisées avec un accroissement de 1.4% (+CHF 25.3 millions). A noter que cette augmentation prend en compte la mise en œuvre du nouveau système de rémunération, financé à hauteur de CHF 4.3 millions.

Au chapitre des recettes, les comptes 2017 présentent une progression de 1.3% (+CHF 23.2 millions) par rapport aux comptes 2016. Ce résultat s'explique par des recettes fiscales solides. Il s'agit, dans le détail, des impôts des personnes physiques (+CHF 10.8 millions ou +3%) ainsi que des impôts à caractère conjoncturel (+CHF 7.5 millions ou +11.4%). Les recettes fiscales provenant des personnes morales se montrent stables par rapport aux comptes 2016 (+CHF 0.8 million ou +0.8%).

L'analyse des comptes 2017 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre dès 2011 par la Municipalité pour maîtriser son budget : chiffrage standardisé des impacts financiers des projets, gestion financière par enveloppe, mise en œuvre de critères de compensation des crédits supplémentaires et démarrage du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF). A titre d'illustration, la nouvelle démarche d'optimisation lancée au début de cette législature a évité des charges supplémentaires à hauteur de CHF 7.5 millions. A terme, ces mesures aboutiront à des améliorations pérennes pour CHF 35 millions.

Cette législature concrétise les grands projets de métamorphose de la Ville. Les comptes montrent pour la cinquième année consécutive un niveau important de la marge d'autofinancement. Ses CHF 132.8 millions ont intégralement couvert les investissements réalisés durant l'année 2017 (CHF 132.5 millions).

Le Centre sportif et le futur stade de football de la Tuilière cumulent, à eux deux, près de CHF 51 millions d'investissement. Ces infrastructures emblématiques ont pu suivre le calendrier de construction prévu. C'est là un signal fort de la volonté et de l'ambition de la Municipalité de jouer un rôle moteur dans le développement de la région et du canton. Cet engagement s'exprime également dans la participation de Lausanne en tant que commune actionnaire au chantier du futur Centre sportif de Malley, devisé à plus de CHF 200 millions et dont l'avancement se déroule comme attendu.

Loin de négliger son patrimoine, la Ville a investi CHF 43 millions pour l'entretien de ses réseaux souterrains (électricité, eau et gaz) et de son espace public (renaturation du lac de Sauvabelin, place de la Sallaz ou encore maison du Désert, etc.).

La culture a bénéficié, quant à elle, d'un montant de CHF 4.7 millions pour la rénovation du Musée historique et la participation communale au nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

Parmi les thématiques prioritaires de la législature, le domaine de la petite enfance a été renforcé à hauteur de CHF 1.8 million. Il a vu 100 nouvelles places d'accueil ouvertes dans le secteur préscolaire et 190 dans le secteur parascolaire.

La dette nette diminue légèrement à CHF 1'995 millions, s'inscrivant ainsi dans la tendance marquée depuis le début l'année 2012. La Municipalité remplit l'objectif de stabilité et le réaffirme pour la fin de la législature 2016-2021. Cependant, la situation reste fragile et de nombreux facteurs présentent des risques importants pour les finances communales. Parmi eux, l'anticipation de l'application de la RIE III dès 2019 par le Canton de Vaud. Cette réforme péjorera le budget communal d'un montant de CHF 11 à 23 millions supplémentaires dès 2019, en fonction de l'horizon de mise en œuvre du projet fédéral. Dans ce contexte, la Municipalité suit attentivement les discussions en cours sur le Projet fiscal 17 aux Chambres fédérales. A noter qu'à plus long terme, les impacts financiers de la réforme cantonale seront atténués par l'augmentation progressive des revenus liés à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

La Municipalité a porté, dans cet exercice, une attention particulière à la restructuration des réserves et provisions existantes. Ces opérations ont un impact neutre sur le résultat du compte de fonctionnement.

Si les comptes 2017 présentent une situation plus satisfaisante qu'attendue en raison de la maîtrise des charges et de recettes fiscales plus importantes, la Municipalité reste extrêmement vigilante et va poursuivre une gestion financière prudente. Dans un contexte économique et social fragile, cette attitude lui permettra d'assurer les investissements à venir, de répondre à l'évolution démographique ainsi qu'aux besoins de la population, mais sans transiger sur la qualité des prestations fournies quotidiennement par la Ville.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2017 :

COMPTES 2016	BUDGET 2017 (y c. crédits suppl.)		Comptes 2017	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
COMPTE DE RESULTAT				
1'830'012'240	1'862'401'400	Total des charges	1'906'176'186	43'774'786
1'830'254'539	1'822'360'100	Total des revenus	1'897'558'749	75'198'649
242'300	-40'041'300	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-8'617'437	31'423'863
123'495'299	128'453'000	Amortissements	127'485'361	-967'639
14'638'370	-17'989'300	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	13'901'568	31'890'868
138'375'968	70'422'400	Autofinancement du compte de fonctionnement	132'769'492	62'347'092
-113'092'636	-204'369'000	Investissements nets	-132'504'543	71'864'457
25'283'332	-133'946'600	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement	264'948	134'211'548

COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
132'656'140	232'489'000	Total des dépenses	149'117'577	-83'371'423
19'563'504	28'120'000	Total des recettes	16'613'034	-11'506'966
113'092'636	204'369'000	Investissements nets	132'504'543	

3.2 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2017

3.2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus (+)
Budget initial	1'855'857'600.00	1'816'764'200.00	-39'093'400.00
Crédits supplémentaires	6'543'800.00	5'595'900.00	-947'900.00
Budget final	1'862'401'400.00	1'822'360'100.00	-40'041'300.00
Comptes 2017	1'906'176'185.80	1'897'558'748.63	-8'617'437.17
Ecart	43'774'785.80	75'198'648.63	31'423'862.83
	2.35%	4.13%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

Résultat par catégorie	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 Charges	1'830'012'239	1'862'401'400	1'906'176'186	43'774'786	2.35
30 Charges de personnel	579'207'683	588'069'500	584'916'153	-3'153'347	-0.54
31 Biens, services et marchandises	451'829'851	484'622'900	461'246'928	-23'375'972	-4.82
32 Intérêts passifs	60'936'352	60'150'000	56'503'967	-3'646'033	-6.06
33 Amortissements	146'008'060	144'312'600	172'417'522	28'104'922	19.48
35 Dédommagements à des collectivités publiques	283'965'634	294'562'500	292'700'651	-1'861'849	-0.63
36 Subventions accordées	89'376'760	91'962'600	90'041'785	-1'920'815	-2.09
38 Attributions aux réserves	50'200'274	23'590'300	75'642'594	52'052'294	220.65
39 Imputations internes	168'487'626	175'131'000	172'706'586	-2'424'414	-1.38
4 Revenus	1'830'254'539	1'822'360'100	1'897'558'749	75'198'649	4.13
40 Impôts	532'637'301	528'650'000	551'689'002	23'039'002	4.36
41 Patentes, concessions	3'027'703	3'634'000	3'549'665	-84'335	-2.32
42 Revenus des biens	129'756'660	88'017'500	123'997'347	35'979'847	40.88
43 Taxes, ventes et prestations facturées	678'538'091	693'593'500	692'807'383	-786'117	-0.11
44 Part à des recettes sans affectation	5'276'908	6'500'000	7'005'621	505'621	7.78
45 Dédommagements de collectivités publiques	273'865'252	282'453'400	280'874'395	-1'579'005	-0.56
46 Subventions acquises	3'103'094	2'801'100	3'187'724	386'624	13.80
48 Prélèvements sur les réserves	35'561'904	41'579'600	61'741'026	20'161'426	48.49
49 Imputations internes	168'487'626	175'131'000	172'706'586	-2'424'414	-1.38
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus	242'300	-40'041'300	-8'617'437	31'423'863	

Tout en rappelant que les comptes 2016 sont bouclés selon l'ancienne organisation, les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES**+CHF 43.8 millions****30 Charges de personnel****-CHF 3.2 millions**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	48'712'878.78	41'452'800	40'096'971.10	-1'355'828.90	-3.3
Sécurité et économie	64'688'486.80	164'597'700	159'077'912.85	-5'519'787.15	-3.4
Sports et cohésion sociale	106'255'123.78	73'209'100	70'084'707.86	-3'124'392.14	-4.3
Logements, environnement et architecture	100'066'896.00	72'046'900	69'330'772.00	-2'716'128.00	-3.8
Enfance, jeunesse et quartiers	141'544'748.17	95'809'700	96'855'266.16	1'045'566.16	1.1
Finances et mobilité	45'590'570.28	81'730'900	78'225'819.21	-3'505'080.79	-4.3
Services industriels	72'348'979.27	74'922'400	71'244'704.31	-3'677'695.69	-4.9
Sous-total	579'207'683.08	603'769'500	584'916'153.49	-18'853'346.51	-3.1
Rattrapage Equitas	0.00	4'300'000	0.00	-4'300'000.00	-
Correctif de la masse salariale	0.00	-20'000'000	0.00	20'000'000.00	-100.0
Total	579'207'683.08	588'069'500	584'916'153.49	-3'153'346.51	-0.5

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées d'un montant de CHF 20 millions, corrigées du rattrapage lié à la mise en place du projet Equitas (+CHF 4.3 millions), ont été pleinement réalisées puisque l'on enregistre une économie supplémentaire de CHF 3.2 millions. A Enfance, jeunesse et quartiers, l'augmentation résulte principalement de l'entrée en vigueur d'Equitas.

31 Biens, services et marchandises**-CHF 23.4 millions**

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'975'801.57	19'044'900	16'168'061.28	-2'876'838.72	-15.1
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans SEL, Gaz & CAD)	22'241'599.61	23'903'300	21'955'953.31	-1'947'346.69	-8.1
Marchandises	16'497'198.88	18'255'000	16'413'845.99	-1'841'154.01	-10.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'871'478.41	39'576'800	35'358'307.43	-4'218'492.57	-10.7
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	45'447'647.15	48'690'500	47'374'382.24	-1'316'117.76	-2.7
Honoraires et prestations de services	129'544'695.07	145'007'000	134'958'144.67	-10'048'855.33	-6.9
Autres dépenses en biens, services et marchandises	55'828'487.78	59'710'300	57'312'485.87	-2'397'814.13	-4.0
Sous-total	321'406'908.47	354'187'800	329'541'180.79	-24'646'619.21	-7.0
Achats d'énergie par les SIL (SEL, Gaz & CAD)	130'422'942.98	130'435'100	131'705'746.85	1'270'646.85	1.0
Total	451'829'851.45	484'622'900	461'246'927.64	-23'375'972.36	-4.8

Aux Services industriels, les achats d'énergie (électricité, gaz et chauffage à distance) ont été conformes au budget où l'on constate une légère augmentation de CHF 1.3 million.

L'écart lié au poste « Frais d'entretien » (immeubles, installations, mobilier), est principalement en lien avec une diminution de CHF 1.8 million due à des reports de travaux au Service du gaz et du chauffage à distance et au Service de l'électricité.

Sous le poste « Honoraires et prestations de services », l'importante diminution résulte de plusieurs éléments : au Service de l'eau, à l'unité traitement des eaux usées, une diminution des

prestations facturées par EPURA S.A. (-CHF 1.5 million), au Service des routes et de la mobilité, une diminution des dépenses concernant l'affichage public par la SGA (Société générale d'affichage) (-CHF 0.6 million) et, aux Services industriels, une diminution globale de CHF 4.3 millions réalisée dans l'ensemble de ses services.

Les autres économies de charges mentionnées dans le tableau ci-dessus résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration.

32 Intérêts passifs

-CHF 3.6 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	60'933'943.52	60'100'000	56'501'564.17	-3'598'435.83	-6.0
Autres intérêts passifs	2'408.20	50'000	2'403.00	-47'597.00	-95.2
Total	60'936'351.72	60'150'000	56'503'967.17	-3'646'032.83	-6.1

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements

+CHF 28.1 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	7'526'201.93	8'500'000	6'590'560.71	-1'909'439.29	-22.5
Autres pertes, défalcons et moins-values	14'544'344.45	7'359'600	34'290'187.31	26'930'587.31	365.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	84'310'274.26	88'056'100	88'054'809.13	-1'290.87	0.0
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	39'185'024.45	40'396'900	39'430'552.16	-966'347.84	-2.4
Amortissements du patrimoine financier	442'214.98	0	4'051'413.00	4'051'413.00	-
Total	146'008'060.07	144'312'600	172'417'522.31	28'104'922.31	19.5

Les défalcons d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI)) ont été moins importantes que prévu (-CHF 1.9 million). Les autres pertes, défalcons et moins-value (nature 330) ont globalement dépassé le budget de CHF 26.9 millions et résultent de plusieurs éléments, au Service des finances principalement : de l'augmentation de la provision pour risques multimédia (+CHF 12 millions), de l'augmentation de la provision pour risques débiteurs (+CHF 4.5 millions), de la constitution d'une provision pour cautionnement (+CHF 5 millions), de l'augmentation de la provision pour la couverture de déficit du Centre Sportif de Malley (+CHF 1.2 million) et de l'augmentation de la provision pour risques juridiques (+CHF 1.1 million). Cette constitution et ces augmentations de provisions sont à mettre en relation avec les dissolutions comptabilisées sous le poste 42 (voir ci-dessous).

La variation des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale est due, d'une part, à des amortissements supplémentaires résultant de l'état d'avancement des travaux et, d'autre part, aux amortissements des crédits dont les préavis n'étaient pas encore approuvés lors de l'élaboration du budget. Les principaux objets d'investissements concernés sont les suivants :

(en millions de CHF)

▪ Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal – subvention d’investissement	-1.0
▪ Stade de football de la Tuilière	+2.6
▪ Jeux Olympiques de la Jeunesse – Amortissement de la subvention non budgétée	+1.6
▪ Axes forts de transport public urbain – PALM 2007 étape A	+2.4
▪ Rénovation du réservoir du Calvaire	-0.9
▪ Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	-1.5

Ce dernier amortissement est à mettre en relation avec un prélèvement moindre d’un montant identique sur le Fonds pour l’entretien durable des bâtiments scolaires (voir poste 48).

En outre, les amortissements du patrimoine financier (PF) sont liés, au Service du logement et des gérances, au deuxième amortissement du crédit relatif à l’assainissement énergétique des bâtiments du PF – 1^{re} étape, un prélèvement d’un montant équivalent ayant été effectué dans le Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du PF (voir poste 48). A relever qu’un montant de CHF 3.5 millions a été budgété sous le poste « Amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale » et explique le solde de l’écart du poste « Amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale ».

35 Dédommagements à des collectivités publiques

-CHF 1.9 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	106'946'746.00	109'200'000	110'376'432.00	1'176'432.00	1.1
Facture sociale	103'193'107.00	105'200'000	106'684'592.00	1'484'592.00	1.4
Participation à des entreprises de transports	49'822'044.95	54'500'000	51'144'175.20	-3'355'824.80	-6.2
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	12'016'890.00	13'200'000	12'549'141.00	-650'859.00	-4.9
Réforme policière	7'394'706.00	7'900'000	7'548'366.00	-351'634.00	-4.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'406'568.10	2'300'000	2'411'751.85	111'751.85	4.9
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	-140'000.00	-100.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	877'090.50	878'000	890'844.50	12'844.50	1.5
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	674'685.00	683'300	685'265.00	1'965.00	0.3
Autres dédommagements	493'796.15	561'200	410'083.31	-151'116.69	-26.9
Total	283'965'633.70	294'562'500	292'700'650.86	-1'861'849.14	-0.6

La facture sociale (augmentation de CHF 1.5 million), la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (augmentation de CHF 1.2 million) et le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (diminution de revenus de CHF 2.6 millions, voir poste 45) étant des éléments qui doivent être considérés dans leur ensemble, il en ressort une péjoration de CHF 5.3 millions net par rapport au budget.

Par ailleurs, on peut relever une économie globale de CHF 3.4 millions pour la participation aux entreprises de transports publics par rapport au budget.

S’agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l’Etat, la hausse est due à l’augmentation du volume d’impôts mis en compte.

La participation aux frais de maintenance de la centrale d'alarme de l'ECA n'est plus nécessaire suite à une nouvelle convention signée avec l'ECA entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

36 Subventions accordées

-CHF 1.9 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	45'473'336.24	45'993'900	45'775'179.30	-218'720.70	-0.5
Sécurité et économie	6'959'522.35	493'800	490'340.00	-3'460.00	-0.7
Sports et cohésion sociale	2'073'429.95	19'430'100	18'577'039.50	-853'060.50	-4.4
Logements, environnement et architecture	811'883.98	1'797'300	1'446'981.00	-350'319.00	-19.5
Enfance, jeunesse et quartiers	24'134'107.64	13'042'700	12'980'825.15	-61'874.85	-0.5
Finances et mobilité	9'924'480.00	11'204'800	10'771'419.71	-433'380.29	-3.9
Total	89'376'760.16	91'962'600	90'041'784.66	-1'920'815.34	-2.1

A Sports et cohésion sociale, au Service des assurances sociales, les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (-CHF 0.2 million).

A Logement, environnement et architecture, l'économie constatée provient principalement du Service du logement et des gérances où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées CHF 0.4 million en dessous des prévisions.

A Finances et mobilité, le déficit d'exploitation de la société Parking Relais Lausannois S.A. couvert par la Ville a été moins important que prévu (- CHF 0.4 million).

38 Attributions aux réserves

+CHF 52.1 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de régularisation des loyers	114'129.50	102'700	115'741.50	13'041.50	12.7
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	226'916.73	0	0.00	0.00	-
Fonds de réserve général du SSL	489'976.95	0	0.00	0.00	-
Fonds du Service de l'eau	17'667'950.41	13'946'600	24'861'621.29	10'915'021.29	78.3
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	22'031'013.08	0	3'983'533.90	3'983'533.90	-
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'000'000.00	0	0.00	0.00	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	0	31'933'738.00	31'933'738.00	-
Fonds des SIL	7'670'286.97	9'541'000	14'747'958.89	5'206'958.89	54.6
Total	50'200'273.64	23'590'300	75'642'593.58	52'052'293.58	220.7

Au Service de l'eau, à l'unité « Eau potable » des attributions supplémentaires au Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (+CHF 1.6 million) et au Fonds de réserve et de renouvellement « eau » (+CHF 2.4 millions) ont été effectuées. Aux unités « Evacuation des eaux claires et usées » et « Traitement des eaux usées », les résultats d'exploitation de ces unités liées à l'épuration des eaux ont entraîné un versement accru au Fonds de péréquation de la STEP (+CHF 6.9 millions).

Au Service des finances, deux attributions ont été effectuées, soit CHF 31.9 millions dans le nouveau Fonds pour risques génériques financiers et CHF 4 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes ; ces montants sont à mettre en relation avec des dissolutions de provisions (voir poste 48 ci-après) et la

réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. à leur valeur boursière au 31 décembre 2017 (plus-value entre 2016 et 2017) (voir poste 42 ci-après).

Enfin, aux Services industriels, les principaux écarts relevés sont au Service de l'électricité qui a procédé aux opérations réglementaires suivantes (écarts par rapport au budget) :

	<i>(en millions de CHF)</i>
▪ Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	+3.4
▪ Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	+0.8
▪ Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	+0.9

39 *Imputations internes* **- CHF 2.4 millions**
49

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

REVENUS**+CHF 75.2 millions****40 Impôts****+CHF 23.0 millions**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017
	CHF	CHF	CHF
Total	532'637'301.23	528'650'000	551'689'001.70
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>364'218'132.68</u>	<u>368'900'000</u>	<u>374'992'465.00</u>
- sur le revenu	322'256'014.45	328'300'000	331'258'805.26
- sur la fortune	36'770'174.09	35'500'000	37'299'702.81
- perçu des étrangers	4'712'879.03	4'500'000	5'799'695.91
- à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	479'065.11	600'000	634'261.02
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>102'894'479.25</u>	<u>92'500'000</u>	<u>103'708'969.25</u>
Produit des autres impôts :	<u>65'524'689.30</u>	<u>67'250'000</u>	<u>72'987'567.45</u>
- foncier	34'774'069.85	34'200'000	35'300'074.50
- complémentaire sur les immeubles	4'994'475.50	4'700'000	4'752'809.10
- Droits de mutation sur les transf. imm.	7'847'212.30	8'500'000	10'805'595.90
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	11'758'751.10	13'500'000	15'718'211.45
- sur les divertissements	5'840'690.55	6'000'000	6'085'181.50
- sur les chiens	309'490.00	350'000	325'695.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2017 a atteint CHF 375.0 millions, soit une augmentation de CHF 6.1 millions (+4.4%) en comparaison du budget, et une amélioration de CHF 10.8 millions (+3%) par rapport aux comptes 2016. L'impôt sur la fortune a dépassé quant à lui le budget de CHF 1.8 million (+5.1%).

Au 31 décembre 2017, l'ACI déclarait que 99.98% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2011, 99.95% pour 2012, 99.77% pour 2013, 99.36% pour 2014, 97.64% pour 2015 et 77.92% pour 2016.

Les impôts comptabilisés en 2017 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts à la source) pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2016 (chiffres en millions de CHF) :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
2008 et antérieurs	5.3	0.5
2009	1.3	0.3
2010	1.2	0.3
2011	1.7	0.4
2012	3.7	0.9
2013	1.4	1.3
2014	5.3	2.6
2015	35.8	9.8
2016	308.5	41.5
2017	0.0	317.4
	<u>364.2</u>	<u>375.0</u>

Personnes morales

Les recettes fiscales progressent de CHF 11.2 millions par rapport au budget 2017 et de CHF 0.8 million par rapport aux comptes 2016. La conjoncture économique existante au moment de l'élaboration du budget avait conduit à une estimation prudente des impôts sur le bénéfice et le capital.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2016 et en 2017 (chiffres en millions de CHF) additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
2011 et antérieurs	0.7	0.2
2012	2.4	0.1
2013	0.3	0.9
2014	0.6	0.1
2015	4.5	1.1
2016	89.7	7.3
2017	4.7	86.6
2018	0.0	7.4
	<u>102.9</u>	<u>103.7</u>

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est supérieur de CHF 4.0 millions par rapport aux comptes 2016 et de près de CHF 2.2 millions par rapport au budget.

41 Patentes, concessions

-CHF 0.1 million

	<u>Comptes 2016</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2017</u>	<u>Ecarts (+/-) B2017 - C2017</u>	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	3'027'703.05	3'634'000	3'549'664.81	-84'335.19	-2.3

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

42 Revenus des biens**+CHF 36.0 millions**

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) - C2017	B2017
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	16'720'514.07	7'878'600	11'016'082.62	3'137'482.62	39.8
Revenu des immeubles du patrimoine financier	32'094'218.83	33'961'300	32'450'847.35	-1'510'452.65	-4.4
Revenu des biens du patrimoine administratif	41'577'666.09	42'521'100	44'356'199.48	1'835'099.48	4.3
Autres revenus	39'364'260.67	3'656'500	36'174'217.84	32'517'717.84	889.3
Total	129'756'659.66	88'017'500	123'997'347.29	35'979'847.29	40.9

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations », au Service des finances, plusieurs éléments significatifs sont à relever : la réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. (REH) à leur valeur boursière au 31.12.2017 (plus-value entre 2016 et 2017) entraîne une augmentation de revenus de CHF 4 millions, l'intégralité de ce montant ayant été attribué au Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes. Le dividende provenant de Gaznat S.A. est supérieur au budget de CHF 0.9 million et aucun dividende de EOS Holding n'a été versé en 2017 (-CHF 2.2 millions).

Sous le poste « Revenu des immeubles du patrimoine financier », la baisse est due principalement, au Service des parcs et domaines, à une baisse du volume des ventes de vin (-CHF 1.2 million).

Sous le poste « Autres revenus », l'importante augmentation de CHF 32.5 millions résulte de plusieurs éléments : au Service des finances, de la dissolution de plusieurs provisions essentiellement la provision pour correctif péréquatif (+CHF 12.7 millions) et la provision pour entreprises de transports (+CHF 10.6 millions), ces différents montants ayant été intégralement réaffectés au nouveau Fond pour risques génériques financiers (voir chapitre 38 ci-avant). L'ensemble de ces opérations a un impact neutre sur le résultat du compte de fonctionnement. Au Service du logement et des gérances, de l'encaissement de la soulte résultant de l'échange foncier entre les CFF et la Ville dans le cadre du projet relatif au Musée cantonal des Beaux-Arts (+CHF 1.4 million) et, aux Services industriels, de produits extraordinaires issus de décomptes définitifs des achats de gaz 2016 (+CHF 2.5 millions).

43 Taxes, ventes et prestations facturées**-CHF 0.8 million**

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C2017	%
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	287'241'045.29	304'346'400	304'322'940.40	-23'459.60	0.0
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	62'281'766	60'728'400	62'064'126.73	1'335'726.73	2.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'350'712.31	14'371'900	16'603'562.68	2'231'662.68	15.5
Amendes	25'618'250.00	28'515'000	25'220'509.99	-3'294'490.01	-11.6
Autres contributions	28'756'626.90	31'695'600	31'690'703.19	-4'896.81	0.0
Sous-total	420'248'400.96	439'657'300	439'901'842.99	244'542.99	0.1
Ventes d'énergie des SIL (SEL, GAZ & CAD)	258'289'690.20	253'936'200	252'905'539.72	-1'030'660.28	-0.4
Total	678'538'091.16	693'593'500	692'807'382.71	-786'117.29	-0.1

Aux Services industriels, les ventes d'énergie ont été conformes aux prévisions enregistrant une légère baisse de CHF 1 million. Celles-ci sont à mettre en relation avec les achats d'énergie (voir chapitre 31).

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursements », l'augmentation est liée à une multitude de revenus supplémentaires dans tous les services de la Ville, principalement en lien avec des remboursements de traitement à la suite de maternité et d'accidents.

Au Corps de police, les amendes sont restées en dessous du budget de CHF 3.2 millions. Cette diminution est due à plusieurs facteurs, notamment à la présence de nombreux travaux sur les routes et à une manière de conduire plus respectueuse de la part des usagers.

44 Part à des recettes sans affectation **+CHF 0.5 million**

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	5'276'908.05	6'500'000	7'005'620.75	505'620.75	7.8

L'impôt sur les gains immobiliers, sujet à fluctuation, a dépassé le budget de CHF 0.5 million.

45 Dédommagements de collectivités publiques **-CHF 1.6 million**

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	178'899'791.00	180'410'000	177'800'968.00	-2'609'032.00	-1.4
Facturation à l'Académie de police de Savatan	974'900.00	1'023'800	1'207'512.50	183'712.50	17.9
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'220'624.55	9'073'100	9'806'494.05	733'394.05	8.1
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'425'235.42	2'447'700	2'516'720.37	69'020.37	2.8
Participation cantonale à l'aide au logement	511'516.00	600'000	523'372.50	-76'627.50	-12.8
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	4'083'049.77	4'274'400	4'396'187.70	121'787.70	2.8
Participations diverses aux charges du Service social	27'016'378.75	28'456'400	27'862'875.95	-593'524.05	-2.1
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'356'546.25	11'844'300	11'402'316.93	-441'983.07	-3.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'777'474.10	7'011'800	6'839'432.95	-172'367.05	-2.5
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	8'481'337.55	9'266'700	10'609'470.95	1'342'770.95	14.5
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	17'979'265.68	17'832'500	17'921'389.76	88'889.76	0.5
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	5'819'469.00	6'705'300	6'294'055.50	-411'244.50	-6.1
Autres dédommagements	2'319'664.09	3'507'400	3'693'598	186'198.07	5.3
Total	273'865'252.16	282'453'400	280'874'395.23	-1'579'004.77	-0.6

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2016 enregistrés dans l'exercice 2017, le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été inférieurs aux prévisions de quelque CHF 3.8 millions (voir chapitre 35).

Au Service de protection et sauvetage, l'augmentation de revenus est liée à la réactualisation de la convention avec l'ECA prenant effet au 1^{er} janvier 2017.

Au Service social, la diminution est due à la répartition de la subvention cantonale dans les comptes des unités du service qui varie proportionnellement aux effectifs de ces unités en relation avec le nombre de dossiers RI et à la budgétisation sous cette rubrique de la participation du Canton aux frais des hébergements d'urgence, finalement comptabilisée en subvention (voir chapitre 46).

Du fait d'un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions, la participation versée par la Confédération a été réduite de CHF 0.4 million.

Au Service d'accueil de jour de l'enfance, la hausse de revenus est liée à l'augmentation de la participation de la FAJE qui est passée de 23 à 26% de la masse salariale éducative.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes.

46 Subventions acquises

+CHF 0.4 million

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	410'638.80	436'100	431'364.25	-4'735.75	-1.1
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	786'170.00	846'200	776'170.00	-70'030.00	-8.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	460'620.35	265'000	227'580.85	-37'419.15	-14.1
Subventions de l'Etat pour les travaux sur les routes en traversée de localité	0.00	100'000	187'897.00	87'897.00	87.9
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	946'334.00	964'800	1'269'193.42	304'393.42	31.5
Subventions de l'Etat pour une campagne de prospection géophysiques de l'agglomération lausannoise	46'296.30	0	46'296.30	46'296.30	-
Subventions de l'Etat relatives à un projet d'échanges d'informations dans le cadre du contrôle des habitants	105'520.00	0	0.00	0.00	-
Autres subventions	347'514.70	189'000.00	249'222.20	60'222.20	31.9
Total	3'103'094.15	2'801'100	3'187'724.02	386'624.02	13.8

Une partie de la subvention perçue du Canton, au titre de la lutte contre le racisme, a été versée à la Bourse à Travail via le Service du travail pour diverses mesures figurant dans le programme communal d'insertion.

Au Service de protection et sauvetage (SPSL), la diminution de subvention résulte de la signature d'une nouvelle convention avec l'ECA, diminution largement compensée par la réactualisation des prestations et des participations aux frais du SPSL (+CHF 0.7 million) (voir chapitre 45).

Au Service des routes et de la mobilité, la participation du Canton pour des travaux d'entretien sur les routes en traversée de localité a été supérieure à ce qui avait été prévu.

Au Service social, la participation du Canton aux frais des hébergements d'urgence, budgétée sous le groupe 45 «Dédommagement de collectivités publiques» a été finalement comptabilisée en subvention (voir chapitre 46).

48 *Prélèvements sur les réserves*

+CHF 20.2 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds spécial pour risque de tournée en faveur du Théâtre de Vidy	83'323.00	0	0.00	0.00	-
Fonds du Service de l'eau	5'573'008.34	6'457'200	3'887'150.47	-2'570'049.53	-39.8
Fonds de péréquation de la STEP	3'698'814.57	749'100	0.00	-749'100.00	-100.0
Fonds de réserve générale du SSL	207'718.15	168'000	398'832.49	230'832.49	137.4
Fonds de rénovation d'immeubles	2'845'740.29	6'717'800	7'018'899.35	301'099.35	4.5
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'152'225.98	3'800'000	2'261'872.13	-1'538'127.87	-40.5
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	1'320'100	614'254.14	-705'845.86	-53.5
Fonds de réserve pour impôts et fonds de péréquation	0.00	0	20'000'000.00	20'000'000.00	-
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	0.00	0	12'203'000.00	12'203'000.00	-
Fonds des SiL	21'001'073.75	22'367'400	15'357'017.45	-7'010'382.55	-31.3
Total	35'561'904.08	41'579'600	61'741'026.03	20'161'426.03	48.5

Au Service de l'eau, aucun prélèvement n'a été effectué ni, à l'unité Eau potable, dans le Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (modification du calendrier de construction de la nouvelle usine) (-CHF 2 millions), ni à l'Unité traitements des eaux usées, dans le Fonds de péréquation de la STEP (en lien avec le résultat d'exploitation) (-CHF 0.7 million).

Au Service social (SSL), une baisse de la subvention cantonale liée au nombre de dossiers RI traités par le Service entraîne une augmentation du prélèvement sur le Fonds de réserve du SSL pour couvrir le déficit du Centre social régional (CSR).

Au Service des écoles primaires et secondaire, un prélèvement moindre de CHF 1.5 million dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires a été effectué afin de compenser les amortissements des dépenses du crédit relatif au préavis N° 2015/45 « Assainissements et créations de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclage des comptes 2013 ».

Au Service de la propreté urbaine, à l'Unité gestion des déchets, le résultat d'exploitation a entraîné un prélèvement moindre dans le Fonds de réserve pour la gestion de déchets.

Au Service des finances, d'une part, la Réserve pour impôts et fonds de péréquation de CHF 20 millions a été dissoute. D'autre part, un prélèvement de CHF 12 millions a été effectué dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes, opération à mettre en lien avec l'augmentation de la provision pour risques multimédia d'un montant équivalent (voir chapitre 33 ci-dessus).

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service de l'électricité ont procédé aux opérations suivantes (écarts par rapport au budget) :

(en millions de CHF)

- Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le CAD et pour la maintenance de l'installation des Saugealles +1.0
- Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des distributeurs aval de gaz (nouveau) -0.6
- Fonds de différence de couverture pour la fourniture de gaz naturel auprès des clients finaux (anciennement Fonds de péréquation du gaz) -0.6
- Fonds de réserve et de renouvellement du gaz -0.4
- Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey -0.6

- Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité -6.4
- Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique +0.8

3.2.2 *Compte des investissements du patrimoine administratif*

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	139'387'591.81	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	6'864'820.40	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		553'771.79
Prêts et participations permanentes	20'000.00	454'236.74
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	2'845'164.85	
Subventions et recettes pour investissements		14'997'319.63
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		607'705.42
Investissements nets		132'504'543.48
Sous-total	149'117'577.06	149'117'577.06
FINANCEMENT		
Investissements nets	132'504'543.48	
Amortissement du patrimoine administratif		127'485'361.29
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	8'617'437.17	
Augmentation des provisions		13'901'567.55
Excédent d'autofinancement	264'948.19	
Autofinancement du compte de fonctionnement	141'386'928.84	141'386'928.84

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 149.1 millions au brut (CHF 132.5 millions au net), soit CHF 83.4 millions en dessous du chiffre prévu au budget (CHF 232.5 millions). Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures au plan des investissements.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 132.8 millions et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville. Les dépenses d'investissements de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire le budget 2018 prévoit des dépenses de CHF 232.8 millions et la moyenne des dépenses d'investissements planifiées sur la période 2018 à 2021 s'élève à CHF 163 millions par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 :

	Tranche annuelle budgétisée	Dépenses 2017
<i>(en millions de CHF)</i>		
<u>Culture et développement urbain</u>		
Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal – Subvention	1.0	2.0
<u>Sécurité et économie</u>		
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	2.9	2.6
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	4.7	4.9

Sports et cohésion sociale

Stade de la Tuilière – construction d'un stade de football	29.1	24.1
--	------	------

Logement, environnement et architecture

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines	3.7	2.6
Renaturation du lac de Sauvabelin	1.0	1.2
Entretien et importants travaux de rénovation de bâtiments du PA et du PF	0.0	1.1
Musée historique de Lausanne	2.8	2.7
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	1.2	1.1
Aménagement de la place de la Sallaz	1.2	1.1
Evolution RECOLTE 2013-2017	2.4	1.4
Réaffectation et transformation de la Maison du Désert	3.3	3.2

Enfance, jeunesse et quartiers

Collège de Saint-Roch : réfection et assainissement des salles de gymnastique	1.2	1.2
Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	4.0	2.0
Construction du complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré	4.7	1.8

Finances et mobilité

Rue César-Roux – renouvellement des réseaux et réaménagement	1.5	2.9
Rénovation et extension de la voirie	7.3	5.9
PALM	4.2	1.7

Services industriels

Remplacements et extensions ordinaires	13.4	13.7
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1 ^{re} et 2 ^e phase)	2.0	4.9
Renouvellement du réseau de distribution électrique (3 ^e phase)	2.4	2.8
Plan lumière Lausanne	2.5	2.1
Rénovation du poste électrique de Romanel-sur-Lausanne	5.4	4.4
Révision d'un groupe turbine-alternateur de Lavey	0.9	1.2
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1970-1980)	13.0	7.6

Métamorphose

Centre sportif de la Tuilière : création d'un centre de football et d'athlétisme	29.6	26.6
--	------	------

3.2.3 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2017, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Dette brute	2'466.1	2'497.4	+ 31.3
Endettement net	1'999.8	1'995.0	- 4.8

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

3.2.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **CHF 147'856'957.65**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2017 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2017 mais non encore encaissés au 31 décembre 2017.

115 Débiteurs **CHF 177'138'005.78**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2017.

120 Titres **CHF 95'185'079.98**

L'augmentation de ce poste de CHF 9.6 millions par rapport à 2016 est due à trois éléments : la prise de participation dans la société netplus.ch S.A. pour un montant de CHF 4.2 millions (selon préavis N° 2017/06), une plus-value de CHF 4 millions liées à la réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. à leur valeur vénale au 31.12.2017 et la libération du capital-actions de la société LaZur Energie S.A. (CHF 1.4 million).

122 Prêts **CHF 24'000'001.00**

Ce montant correspond au solde du prêt octroyé à LFO S.A. (Lausanne Fibre Optique) pour le paiement du rachat du réseau de la Ville, présenté distinctement sous ce chapitre dans un but de transparence.

123 Immeubles **CHF 327'766'437.43**

La diminution de ce poste par rapport à 2016 (-CHF 3.2 millions) résulte principalement des aliénations effectuées en 2017.

13 Actifs transitoires **CHF 67'397'552.70**

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2017 encaissés au début 2018.

Patrimoine administratif **CHF 1'302'401'608.27**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2017	1'297'382
Investissements bruts	149'118
	<u>1'446'500</u>
dont à déduire :	
- Recettes d'investissements	16'613
- Amortissements	127'485
	<u>144'098</u>
Solde au 31 décembre 2017	<u><u>1'302'402</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif **CHF 1'161'244'494.67**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes **CHF 107'236'213.82**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Rappelons que la participation dans EOS Holding S.A. est comptabilisée à la valeur nominale (CHF 67'199'700.00) et que la société n'est pas cotée à la bourse.

16 Subventions d'investissements **CHF 15'851'127.30**

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir **CHF 18'069'772.48**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

18 Avances aux financements spéciaux **CHF 5'544'898.74**

Ce montant correspond à une avance de CHF 5 millions pour le Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité et une de CHF 0.6 million pour le nouveau Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des distributeurs aval du gaz.

19 Découvert **CHF 999'725'888.06**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2017	991'109
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2017	8'617
Etat au 31 décembre 2017	999'726

Un potentiel de réserve latente existe également sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour CHF 328 millions (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours de finalisation et permettra prochainement de chiffrer ces réserves de manière plus précise.

PASSIF**21 Dettes à court terme** **CHF 919'700'000.00**

Cette position englobe, d'une part, l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois (CHF 719.7 millions) et, d'autre part, l'ensemble des dettes à moyen et long terme dont le dénouement est prévu à court terme (CHF 200 millions). Parmi ces montants, CHF 550 millions concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

22 Dettes à moyen et à long termes **CHF 1'577'682'500.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2017, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunt effectué			
Emprunt privé	100'000'000	0.8750	2017 - 2042
Total	100'000'000		
Remboursements			
Emprunt privé	100'000'000	2.8900	2007 - 2017
Emprunt privé	50'000'000	2.8300	2009 - 2017
Emprunt privé	100'000'000	2.0800	2013 - 2017
Amortissement financier	5'000		
Total	250'005'000		
Emprunts échus dans l'exercice suivant et présentés à court terme			
Emprunt privé	100'000'000	2.9200	2008 - 2018
Emprunt public	100'000'000	3.3925	2008 - 2018
Total	200'000'000		
Variation des emprunts à long terme	-350'005'000		

23 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **CHF 29'441'061.87**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions **CHF 128'140'384.81**

L'augmentation de ce poste (+CHF 24.3 millions) s'explique principalement par une augmentation de la provision pour risque dans le domaine du multimédia (+CHF 12 millions), par la constitution d'une nouvelle provision de CHF 5 millions en lien avec les cautionnements et par les augmentations, de la provision pour la couverture du déficit du Centre intercommunal de glace de Malley/Centre sportif de Malley, de la provision pour risques de pertes sur débiteurs (+CHF 4.5 millions) et de la provision pour risques non assurés (+CHF 1.5 million). Ces montants sont à mettre en relation avec les dissolutions constatées sous le poste 28 « Fonds de renouvellement et réserve ».

25 Passifs transitoires **CHF 93'730'950.66**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2017 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve **CHF 269'370'734.98**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (+ CHF 8.7 millions) sont, au Service des finances, une attribution de CHF 31.9 millions dans le nouveau Fonds pour risques génériques financiers, la dissolution de la Réserve pour impôts et fonds de péréquation (-CHF 20 millions) et des prélèvements nets de CHF 8.2 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes, au Service de l'eau, une attribution nette de CHF 21 millions dont CHF 10.3 millions dans le Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice et, au Service du logement et des gérances, des prélèvements de CHF 7 millions dans le Fonds de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier. (Pour plus de détails voir poste 38 et 48 ci-dessus).

4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

4.1 Rappel du postulat

Par leur texte, déposé le 6 décembre 2016 et renvoyé pour étude et rapport le 31 octobre 2017, les postulants invitent la Municipalité à étudier :

1. les mesures structurelles d'améliorations financières possibles, sans augmenter l'imposition directe ou indirecte pour les Lausannoises et Lausannois, et ce à hauteur de CHF 35 millions pérennes au plus tard en 2021 ;
2. la façon dont la Municipalité compte informer le Conseil communal et en particulier sa Commission des finances (COFIN) des options prises concernant les mesures d'amélioration financières sur le fonctionnement de la commune et celles concernant le plan des investissements.

4.2 Introduction

Lors de la dernière législature, la Municipalité s'est dotée d'outils permettant de renforcer la gestion financière de la Ville afin, d'une part, de garantir des prestations de qualité aux Lausannoises et Lausannois dans un contexte économiquement difficile et, d'autre part, accroître sa marge de manœuvre financière afin de faire face aux importants défis et projets impactant notre Commune (RIE III cantonale, projet fiscal 2017, Métamorphose, Axes forts, thématiques prioritaires telles que la sécurité et le développement du réseau d'accueil de la petite enfance).

Ainsi, les outils suivants ont été introduits :

- adaptation des procédures budgétaires dans le sens d'une gestion par enveloppe et permettant de financer les projets prioritaires de la Municipalité ;
- chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier (préavis, notes municipales) ;
- introduction de critères de compensation systématique au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'exercice ;
- renforcement du suivi du budget de fonctionnement et d'investissement en cours d'exercice.

En outre, différentes mesures ont été mises en œuvre par la Municipalité afin d'améliorer la situation financière de la Ville. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du plan structurel d'amélioration financière (PSAF I) de CHF 40 millions et du redimensionnement des dépenses d'investissement annuelles afin que ces dernières soient en meilleure adéquation avec ses possibilités de financement.

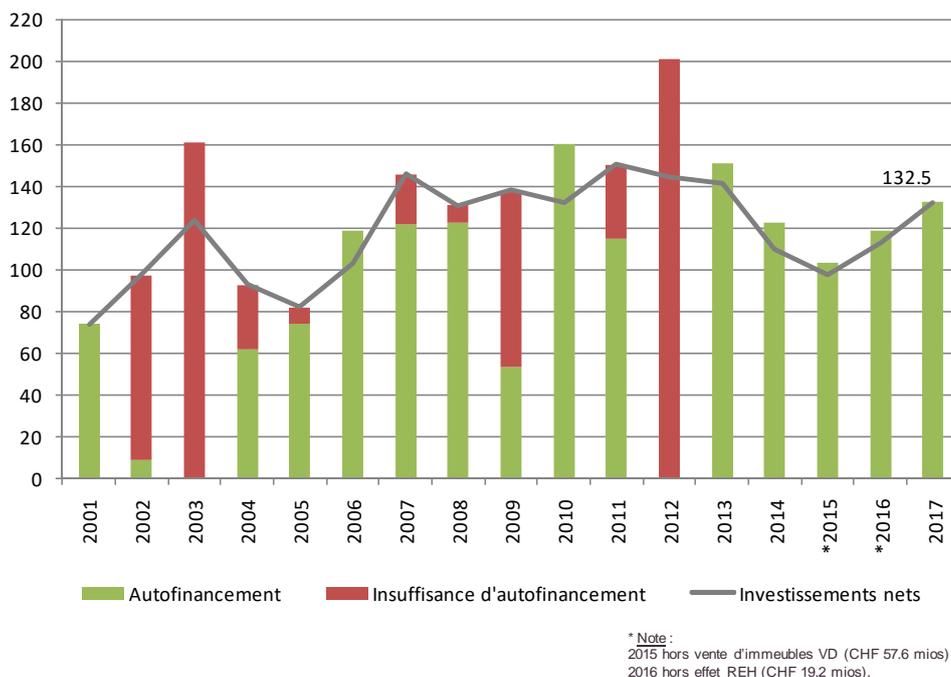
L'impact des différentes mesures a permis de contenir l'évolution des charges pendant une période de forte stagnation des revenus tout en allouant des montants importants pour le développement des thématiques prioritaires.

La Municipalité poursuit et renforce, durant la présente législature, les objectifs mis en œuvre depuis 2012. Ainsi, la situation et les anticipations financières qui prévalaient en fin de législature ont nécessité la mise en œuvre rapide d'un deuxième plan d'améliorations financières (PSAF II) de CHF 35 millions permettant :

- en 2016, en cours de procédure budgétaire 2017, l'identification de mesures immédiates afin d'atténuer le déficit. Les comptes 2017 ont, grâce à cette gestion proactive, été améliorés de CHF 7.5 millions. Sans prise de mesures le résultat 2017 aurait affiché un déficit de plus de CHF 16 millions ;
- en 2017, en cours de procédure budgétaire 2018, l'identification d'optimisations financières complémentaires de CHF 13 millions, introduites au B2018.

Les analyses se poursuivent afin d'identifier les mesures à porter aux budgets 2019-2020. Ces exercices seront très délicats, compte tenu de la mise en œuvre anticipée des RIE III cantonales en 2019 et son volet fédéral en 2020 (projet fiscal 2017). L'impact financier y relatif, qui devra être assumé par notre Ville pour l'année 2019, est estimé à CHF 23 millions soit l'équivalent de 4 points d'impôts.

Dans l'intervalle, les efforts réalisés suite au renforcement de la gestion financière par la Municipalité se vérifient dans le graphique ci-dessous. Ce dernier présente l'évolution de la marge d'autofinancement.

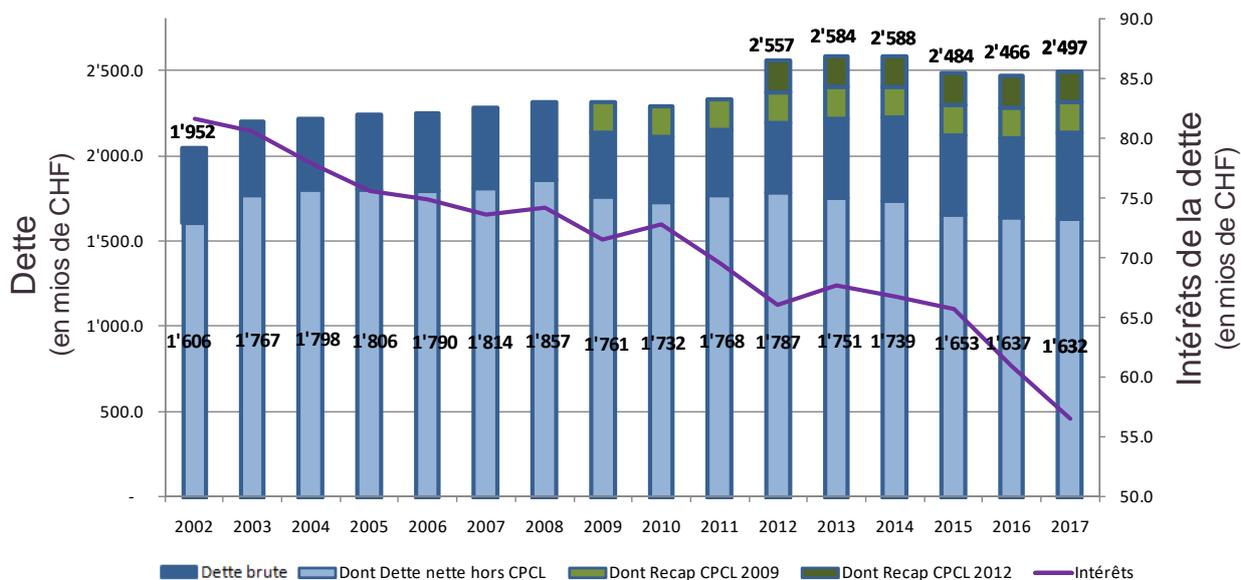


Celle-ci représente le solde final, une fois toutes les charges de fonctionnement honorées (hors amortissement, attributions/prélèvement liés aux fonds et imputations internes) et permet de financer tout ou partie des investissements réalisés par la collectivité durant l'exercice. En cas d'autofinancement insuffisant pour couvrir la totalité des investissements, le recours à l'endettement est nécessaire. Dans le cas contraire, il est possible de constituer des réserves de trésorerie permettant de rembourser les emprunts ou effectuer des placements.

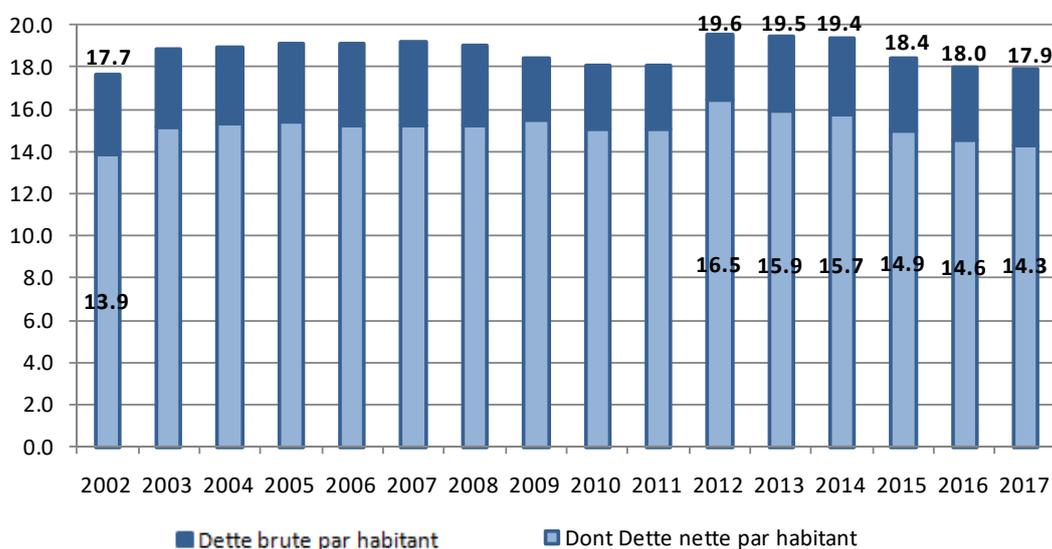
Les années 2009 et 2012 sont marquées par les efforts liés à la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) représentant respectivement CHF 180.2 millions et CHF 182.5 millions d'augmentation de la dette. Dès l'année 2013, l'autofinancement du compte de fonctionnement a toujours été positif et a permis de financer l'entier des investissements de l'exercice en évitant ainsi un accroissement de la dette dans un contexte démographique caractérisé par une croissance soutenue.

Cet état de situation est clairement visible dans le tableau ci-dessous qui présente l'évolution de la dette nette et bancaire par habitant :

Evolution de la dette nette



Evolution de la dette nette en milliers de francs par habitant



Sans la mise en œuvre des mesures de réduction du PSAF I, conjuguées à une gestion rigoureuse et proactive de la Municipalité, l'ensemble cette période aurait à contrario abouti, hors opérations spéciales, à des insuffisances d'autofinancement annuelles systématiques. En effet, sa mise en œuvre a permis, de manière cumulée, de contenir l'évolution des charges de près de CHF 130 millions sur l'ensemble de la législature 2011-2016.

L'efficacité des outils et des mesures de gestion mise en œuvre par la Municipalité se reflètent également au niveau de la récente publication de notation IDHEAP, qui fait suite au bouclage des comptes 2016, dans le cadre de laquelle la Ville de Lausanne a décroché le premier rang avec une note globale de 5.84 points sur 6.

Cette dernière est composée d'indicateurs permettant de quantifier la santé financière d'une collectivité (indicateur évalué à 5.87 sur 6) ainsi que la qualité de la gestion financière (indicateur évalué à 5.81 sur 6).

4.3 Réponse de la Municipalité

Conformément au souhait exprimé par le postulant, les mesures liées au deuxième plan structurel d'amélioration financières (PSAF II) seront communiquées à la COFIN lors de leur intégration au budget. Ce mode opératoire a été appliqué lors des travaux du Conseil communal liés au budget 2018. Pour rappel, lors de ses séances de préparation, la COFIN disposait de l'ensemble des mesures intégrées au budget 2018. Un listing de mesures a également été transmis à chaque conseillère communale et conseiller communal dans la perspectives des débats budgétaires.

Sur cette base, des mesures pour CHF 13 millions ont été validées par votre Conseil dans le cadre du budget 2018.

La Municipalité propose de poursuivre avec cette même méthodologie lors de chaque procédure budgétaire annuelle afin d'assurer une information complète lors des débats budgétaires.

Enfin, et tel que réalisé également dans le cadre du précédent plan structurel, le Conseil communal sera régulièrement informé, à l'occasion de chaque bouclage des comptes et tout au long de la législature, de l'évolution du PSAF II. A cet effet, les futurs préavis sur le bouclage des comptes annuels de la Ville présenteront un bilan de la démarche par le biais d'un chapitre particulier.

La Municipalité a à cœur de servir des prestations de qualité aux Lausannoises et aux Lausannois. Or ces prestations ont un coût que les budgets municipaux, année après année, doivent pouvoir absorber. C'est précisément pour assurer la délivrance de ces prestations que la Municipalité a choisi la voie d'une gestion financière optimisée, chemin étroit mais seul possible qui permet à la Ville de jouer son rôle au bénéfice de la collectivité, sans accroître la pression fiscale sur ses contribuables, tout en tenant compte d'un environnement législatif fédéral et cantonal qui renforce la pression sur les communes.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux demandes des postulants.

5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

5.1 Introduction

L'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement stipule que : « *Les taxes perçues pour le stationnement limité sont fixées de telle manière que les sommes encaissées équilibrent le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle des cases de stationnement, ainsi que la location par la Ville des surfaces nécessaires à la création d'emplacements de parcage.* ».

Il est utile de rappeler que la notion d'équilibre doit être considérée sur la durée, tel que précisé lors de la séance Conseil Communal du 5 mai 1992. En effet, dans le cadre de ce débat, le texte de l'article susmentionné, qui précisait initialement : « ... les sommes encaissées annuellement ne dépassent pas... » a été au final adopté selon sa teneur actuelle pour prendre en considération un équilibre sur la période plutôt que sur chaque exercice.

5.2 Commentaires

S'agissant du suivi financier de cet équilibre, un premier point de situation a été réalisé en 2003 par l'intermédiaire du préavis N° 2004/32. Ce dernier présentait un déficit cumulé de CHF 24.8 millions sur la période 1996 à 2003. Sur la période 2004 à 2017, le déficit cumulé correspondant au périmètre fixé à l'article 15 du règlement, s'est réduit à CHF 6.2 millions (voir annexe Résultat stationnement 2004-2017). Le bilan financier lié au stationnement est déficitaire depuis 20 ans.

Appliquer un périmètre qui restreint l'utilisation des taxes perçues à l'entretien des infrastructures liées au stationnement, limite les possibilités offertes en termes d'aménagement de l'espace public et n'est plus en phase avec les enjeux actuels en termes de mobilité durable.

En parallèle, il y a lieu de rappeler que l'art. 15 du règlement sur la circulation et le stationnement est étroitement lié à l'alimentation du fonds du stationnement. Or, compte tenu du déficit présenté préalablement, le fonds n'a plus été alimenté depuis l'exercice 2012. Il affiche actuellement une fortune de CHF 2 millions.

5.3 Proposition

Compte tenu de ce qui précède, il semble essentiel d'adapter l'article 15 du règlement sur la circulation et le stationnement afin de le rendre plus cohérent avec les objectifs actuels et futurs liés à la mobilité urbaine, tout en permettant un développement harmonieux et de qualité pour les usagers de la manière suivante :

« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage. ».

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2018/16 de la Municipalité, du 26 avril 2018 ;

oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018,
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » ;

3. d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :

« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

Annexes : Bilan général
Annexe au bilan
Résultat stationnement 2004-2017

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Bilan

	2016	2017
	CHF	CHF
1 ACTIF	3'105'096'660.93	3'163'040'764.78
Patrimoine financier	805'512'944.24	855'368'369.71
10 Disponibilités	4'080'839.91	15'108'185.17
100 Caisse	295'457.80	267'898.05
101 Comptes postaux	3'367'872.35	14'106'491.24
102 Banques	417'509.76	733'795.88
11 Avoirs	310'164'722.18	324'994'963.43
112 Impôts à encaisser	132'890'122.51	147'856'957.65
115 Débiteurs	177'274'599.67	177'138'005.78
12 Placements	441'559'140.71	447'867'668.41
120 Titres	85'599'096.08	95'185'079.98
122 Prêts	24'000'001.00	24'000'001.00
123 Immeubles	330'962'043.63	327'766'437.43
129 Autres placements	998'000.00	916'150.00
13 Actifs transitoires	49'708'241.44	67'397'552.70
Patrimoine administratif	1'297'382'426.08	1'302'401'608.27
14 Investissements	1'146'734'894.59	1'161'244'494.67
140 Terrains	5'706'523.55	5'531'029.97
141 Ouvrages de génie civil	735'213'912.32	743'169'422.45
143 Bâtiments	309'032'213.52	315'549'249.65
145 Forêts	12'865'678.40	12'865'678.40
146 Véhicules, machines et matériel	39'488'181.61	37'847'209.87
147 Marchandises et approvisionnements	9'432'986.05	8'879'214.26
149 Autres biens	34'995'399.14	37'402'690.07
15 Prêts et participations permanentes	109'373'450.56	107'236'213.82
Prêts et participations permanentes	109'373'450.56	107'236'213.82
16 Subventions d'investissements	17'171'193.10	15'851'127.30
17 Autres dépenses à amortir	24'102'887.83	18'069'772.48
Financements spéciaux		
18 Avances aux financements spéciaux	11'092'839.72	5'544'898.74
19 DECOUVERT	991'108'450.89	999'725'888.06

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Bilan

	2016	2017
	CHF	CHF
2 PASSIF	3'105'096'660.93	3'163'040'764.78
Engagements	2'844'079'552.52	2'893'670'029.80
20 Engagements courants	125'390'819.88	143'749'085.51
200 Créanciers	102'763'362.24	118'308'919.24
206 Comptes courants créanciers	1'457'186.98	2'467'351.08
209 Autres engagements courants	21'170'270.66	22'972'815.19
21 Dettes à court terme	788'400'000.00	919'700'000.00
210 Banques	538'400'000.00	564'700'000.00
219 Autres dettes à court terme	250'000'000.00	355'000'000.00
22 Dettes à moyen et à long termes	1'677'687'500.00	1'577'682'500.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'077'687'500.00	877'682'500.00
223 Emprunts par obligations	600'000'000.00	700'000'000.00
23 Engagements envers des entités particulières	31'818'996.39	30'667'108.82
232 Fondations	1'914'896.73	1'226'046.95
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	29'904'099.66	29'441'061.87
24 Provisions	103'866'955.29	128'140'384.81
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'875'182.95	50'326'000.00
241 Provision pour risques non assurés	2'969'744.58	4'493'926.10
241 Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	1'863'517.76	1'396'948.71
243 Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
243 Provision pour risques dans le domaine du multimédia	12'000'000.00	24'000'000.00
249 Provision pour le Centre sportif de Malley	4'600'000.00	6'165'000.00
249 Provision pour cautionnements	0.00	5'000'000.00
249 Provisions diverses	1'400'000.00	1'600'000.00
25 Passifs transitoires	116'915'280.96	93'730'950.66
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	261'017'108.41	269'370'734.98

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

			31.12.2016	31.12.2017
112 IMPOTS A ENCAISSER			132'890'122.51	147'856'957.65
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 29.6 millions de francs pour 26.4 millions à fin 2016. Ce risque est entièrement couvert par une provision figurant au passif du bilan.</i>				
			31.12.2016	31.12.2017
115 DEBITEURS			177'274'599.67	177'138'005.78
<i>Dont à déduire le correctif d'actif y relatif :</i>				
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs			-45'875'182.95	-50'326'000.00
Débiteurs nets			131'399'416.72	126'812'005.78
	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2016	31.12.2017
		31.12.2017		
120 TITRES			85'599'096.08	95'185'079.98
Actions			85'490'796.08	95'076'779.98
Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	23'677.50
Ecran P & P S.A.	500.00	63	1.00	1.00
LaZur Energie S.A.	1'000.00	1'421	0.00	1'421'000.00
La Vidynette A S.A.	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai S.A.	50.00	425	21'250.00	21'250.00
LFO S.A.	100'000.00	100	0.00	0.00
Le Logis Familial S.A.	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol S.A. en liquidation	1.00	8'000	1.00	1.00
netplus.ch SA	10.00	11'947	0.00	4'181'450.00
Romande Energie Holding S.A.	25.00	33'174	35'161'786.08	39'145'319.98
SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement S.A.	1'000.00	36'000	36'000'000.00	36'000'000.00
SI-REN S.A.*	300'000.00	100	13'400'000.00	13'400'000.00
Vaud-Fribourg TV S.A.	40.00	21'304	370'001.00	370'001.00
<i>* Capital-actions libéré à hauteur de 51.33%</i>				
Parts sociales			108'300.00	108'300.00
CODHA Coopérative de l'habitat associatif	100.00	1'083	108'300.00	108'300.00
			31.12.2016	31.12.2017
122 PRETS			24'000'001.00	24'000'001.00
LFO S.A. - créance postposée en 2016			24'000'000.00	24'000'000.00
Vaud-Fribourg TV S.A.			1.00	1.00
<i>Dont à déduire le correctif d'actif y relatif :</i>				
243 Provision pour risques dans le domaine multimédia			-12'000'000.00	-24'000'000.00
Prêts nets			12'000'001.00	1.00
			31.12.2016	31.12.2017
123 IMMEUBLES			330'962'043.63	327'766'437.43
Bâtiments locatifs*			234'180'099.25	222'092'105.85
Domaines agricoles			3'710'800.00	3'347'800.00
Vignobles			6'043'900.00	6'043'900.00
Terrains			40'735'638.20	46'429'580.59
Droits de superficie			74'015'050.38	76'828'595.19
Constructions en cours			1'477'690.00	2'225'590.00
Réserve sur immeubles			-29'201'134.20	-29'201'134.20
<i>* Valeur ECA à l'indice 125 à fin 2017 : CHF 492'865'737.-</i>				

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

			31.12.2016	31.12.2017
129 AUTRES PLACEMENTS			998'000.00	916'150.00
Les autres placements correspondent à la valeur en stock du vin de la Ville.				
	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2016	31.12.2017
		31.12.2017		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS			109'373'450.56	107'236'213.82
PERMANENTES				
Bourse communale				
Parts sociales			22'307.00	22'307.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	290	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative Plateforme Bio Locale (BPL)	1'000.00	1	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Genossenschaft Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop Société Coopérative Immobilière	100.00	10	1.00	1.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	100.00	45	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	127	0.00	0.00
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
Actions			82'116'812.00	82'116'812.00
Bâtir A S.A. - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A S.A. - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle S.A.	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV S.A.	1'000.00	1'000	1'000'000.00	1'000'000.00
Centre Sportif de Malley S.A.	500.00	21	0.00	0.00
Centre Sportif de Malley S.A. actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
Groupe CGN S.A.	25.00	11'634	2.00	2.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A.	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux S.A.	1'000.00	500	0.00	0.00
EOS Holding S.A. (valeur substantielle : 310.7 mio au 31.12.2016)	100.00	671'997	67'199'700.00	67'199'700.00
Epura S.A.	1'000.00	100	0.00	0.00
Forces motrices de l'Aboyeu S.A.	200.00	100	20'000.00	20'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	10'000.00	643	6'430'000.00	6'430'000.00

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Actions (suite)				
Gaznat S.A. Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande				
- actions privilégiées A	1'000.00	1	1'000.00	1'000.00
- actions ordinaires B	1'000.00	7'259	7'259'000.00	7'259'000.00
GEDREL S.A.	1'200.00	2'345	0.00	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse S.A.	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens S.A.	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international S.A.	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil S.A.	100.00	1'214	1.00	1.00
Parkings-Relais lausannois S.A.	1'000.00	100	0.00	0.00
SI Conservatoire de Lausanne S.A.	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne S.A.	1'000.00	37	0.00	0.00
Sky Event S.A.	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction S.A.	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Sucre Suisse S.A.	10.00	140	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon S.A.	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay S.A. (TERCO)	100.00	91	0.00	0.00
Transports publics de la Région Lausannoise S.A.	250.00	58'338	1.00	1.00
Transports publics du Chablais S.A.	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix S.A.	10.00	312	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard S.A.	500.00	3'300	1.00	1.00

	Valeur nom.	31.12.2016	31.12.2017
Prêts hypothécaires		10.00	10.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amor- tissement)	610'000.00	1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, II ^e rang (sans intérêts)	5'500.00	1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00	1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00	1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00	1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00	1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00	1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^e rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00	1.00	1.00
La Maison familiale, III ^e rang (sans intérêts)	31'644.00	-	-
LOGACOP	280'000.00	1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00	1.00	1.00
Capitaux de fondations à amortir		4'500'000.00	3'000'000.00
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00	4'500'000.00	3'000'000.00
Prêts		18'603'821.56	18'149'584.82
Compagnie générale de Navigation		1.00	1.00
Coopérative de construction et d'habitation ECOPOPOLIS - Ecoquartier des Plaines-du-Loup		-	1'154.26

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

15 PRETS ET PARTICIPATIONS**PERMANENTES (SUITE)****Bourse communale (suite)****Prêts (suite)**

Coopérative d'habitation B612 – Curtat 18-20-22	300'000.00	300'000.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)	840'000.00	800'000.00
Demont Patrick – Domaine des Saugealles	37'500.00	32'500.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42	695'000.00	695'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)		
Bonne-Espérance 30-32	1'119'617.00	1'095'617.00
Boveresses	1'604'430.30	1'562'430.30
Clochatte	1'245'200.00	1'224'200.00
Floreny	508'410.45	497'410.45
La Bourdonnette	4'032'553.86	3'862'553.86
Prélaz	1'221'779.90	1'198'779.90
Praz-Séchaud 11 à 30	3'500'000.00	3'450'000.00
Rôtillon îlot B	578'350.00	569'350.00
St-Roch	230'371.05	224'371.05
Bérée 66	1'072'204.00	1'072'204.00
Fondation Pro Habitat – Av. du Temple	753'436.00	726'286.00
Fondation Pro Habitat – Borde 34-44	864'968.00	837'727.00
Logacop – Ch. Petit-Flon	-	-

Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017
-------------	---------------------------	------------	------------

Services industriels**Participations permanentes**

Société Coopérative VSG ASIG

(parts libérées à 60%)

		14	0.00	0.00
Cadouest S.A.	5'000.00	4'000	3'823'000.00	3'620'000.00
Neo Technologies S.A.	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole S.A.	100.00	4'500	0.00	0.00
Securelec-Vaud S.A.	100.00	443	42'500.00	42'500.00
Spontis S.A.	10.00	26'500	265'000.00	265'000.00
Swisspower S.A.	100.00	200	0.00	20'000.00

	31.12.2016	Variation 2017	31.12.2017
--	------------	----------------	------------

18 AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX

Fonds de péréquation de la STEP	11'092'839.72	-5'547'940.98	5'544'898.74
<i>A fin 2017, ce fonds est présenté dans la nature 28</i>	2'104'824.18	-2'104'824.18	0.00
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	8'841'502.74	-3'874'260.00	4'967'242.74
Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des clients finaux du gaz (ex-Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz)	146'512.80	-146'512.80	0.00
<i>A fin 2017, ce fonds est présenté dans la nature 28</i>			
Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des distributeurs aval de gaz	0.00	577'656.00	577'656.00

	31.12.2016	31.12.2017
--	------------	------------

21 DETTES A COURT TERME**Emprunts à court terme**

Banques

Collectivités publiques

Autres

Emprunts à court terme combinés avec des swaps de taux

Banques

Collectivités publiques

Autres

	788'400'000.00	919'700'000.00
	88'400'000.00	169'700'000.00
	58'400'000.00	119'700'000.00
	0.00	0.00
	30'000'000.00	50'000'000.00
	450'000'000.00	550'000'000.00
	295'000'000.00	445'000'000.00
	0.00	0.00
	155'000'000.00	105'000'000.00

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

21	DETTES A COURT TERME (SUITE)		
	<i>Emprunts à moyen et à long terme échus dans les douze prochains mois</i>	250'000'000.00	200'000'000.00
22	DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	1'677'687'500.00	1'577'682'500.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'077'687'500.00	877'682'500.00
	<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	1'000'000.00	1'000'000.00
	0.750% 2016-2031	1'000'000.00	1'000'000.00
	<i>Emprunts auprès du FIR (Fonds d'investissement rural)</i>	37'500.00	32'500.00
	0.000% 2014-2024	37'500.00	32'500.00
	<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>	326'650'000.00	326'650'000.00
	4.0000% 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
	3.5000% 2012-2052	182'400'000.00	182'400'000.00
	<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	30'000'000.00	30'000'000.00
	3.0000% 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
	2.9500% 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
	2.7500% 2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
	<i>Emprunts auprès de banques</i>	720'000'000.00	520'000'000.00
	3.2950% 2006-2020	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1460% 2007-2019	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9200% 2008-2018	100'000'000.00	0.00
	3.3925% 2008-2018	100'000'000.00	0.00
	3.3500% 2008-2021	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1850% 2008-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9850% 2009-2019	20'000'000.00	20'000'000.00
	2.8950% 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
	2.9250% 2010-2020	50'000'000.00	50'000'000.00
223	Emprunts par obligations	600'000'000.00	700'000'000.00
	1.6250% 2011-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.2500% 2012-2024	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.3750% 2013-2023	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.5000% 2013-2028	100'000'000.00	100'000'000.00
	1.0000% 2014-2022	100'000'000.00	100'000'000.00
	0.6250% 2015-2030	100'000'000.00	100'000'000.00
	0.8750% 2017-2042	0.00	100'000'000.00
		31.12.2016	31.12.2017
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	31'818'996.39	30'667'108.82
232	Fondations	1'914'896.73	1'226'046.95
	Fondation Edouard et Hortense Pache	321'345.26	390'541.81
	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	746'155.58	Reclassé au 233
	Fondation lausannoise d'aide par le travail	847'395.89	835'505.14
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique Culture et développement urbain	29'904'099.66	29'441'061.87
	<i>Fonds :</i>		
	des arts plastiques de la commune de Lausanne	444'373.45	430'707.84
	de l'art brut	186'931.81	83'547.93
	Mudac, musée de design	58'608.98	39'461.03
	Musée Historique de Lausanne	53'108.78	23'010.33
	<i>Sécurité et économie</i>		
	<i>Fonds :</i>		
	pour l'équipement touristique de la région lausannoise	Présenté au 232	1'161'822.24
	d'études et mesures en faveur des commerces lausannois	360'618.05	345'618.05
	Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'203'904.15	1'982'387.65
	Formation professionnelle	66'667.55	66'667.55
	"Solidarité internationale eau"	796'348.93	907'200.70

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)**Sports et cohésion sociale****Fonds :**

Culturel des communautés étrangères	67'103.00	92'603.00
Lausannois d'intégration	82'055.00	113'049.50
Commun promotion piscines rég. d'action sociale DSCS	17'022.35	27'022.35
Grumbach	1'584'955.70	1'557'680.15
pour projets spéciaux DSCS	82'430.05	53'092.75
lausannois du 700 ^e anniversaire de la Confédération	38'860.58	118'860.58
	546'585.80	632'687.45

Logement, environnement et architecture**Fonds :**

du développement durable	14'884'087.81	14'889'293.74
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	283'705.40	253'663.56
Légende d'Automne	30'000.00	30'000.00

Enfance, jeunesse et quartiers**Fonds :**

Soutien projets d'ados + jeunes adultes	90'165.65	76'002.65
Salvatore Marino	541'311.90	517'283.55
J.-J. Faure	60'000.00	58'000.00
aide à la formation post-obligatoire	112'221.90	106'421.90
soutien aux ludothèques	111'670.30	130'868.30
Ecran	30'000.00	27'858.25
Giovanni Gialdini	10'575.85	3'181.85
des écoles secondaires	63'714.75	48'714.77
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	89'380.46	77'630.46

Finances et mobilité**Fonds :**

Raphael Garbiras	35'501.60	34'652.00
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	911'065.47	826'582.02
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	35'152.55	17'656.55

Services industriels**Fonds :**

pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (pour l'efficacité énergétique - FEE)	6'025'971.84	4'707'833.17
---	--------------	--------------

	31.12.2016	Variation 2017	31.12.2017
--	------------	----------------	------------

28 PROVISIONS ET FONDS DE**RENOUVELLEMENT**

	261'017'108.41	8'353'626.57	269'370'734.98
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	366'677.00	0.00	366'677.00
Fonds de régularisation des loyers	458'834.50	115'741.50	574'576.00
Fonds du stationnement	2'000'000.00	0.00	2'000'000.00
Fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains	5'689'935.02	-614'254.14	5'075'680.88
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	47'218'620.00	10'281'380.00	57'500'000.00
Fonds de réserve général PDLASV	667'322.08	-168'000.00	499'322.08
Fonds d'égalisation des résultats	1'009'563.84	-230'832.49	778'731.35
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	7'491'975.92	-2'261'872.13	5'230'103.79
Fonds de différence de couverture pour la fourniture de gaz auprès des clients finaux (ex-Fonds de péréquation du gaz)	18'400'000.00	-8'082'267.79	10'317'732.21
Fonds de péréquation du chauffage à distance	7'000'000.00	0.00	7'000'000.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	2'492'040.50	-850'000.00	1'642'040.50
Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	2'904'122.05	2'057'239.38	4'961'361.43
Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier	37'154'259.71	-7'018'899.35	30'135'360.36
Fonds de réserve et de renouvellement du service de l'eau	17'130'813.04	2'300'789.42	19'431'602.46
Fonds de péréquation STEP et Eaux usées	0.00	6'287'477.22	6'287'477.22
<i>A fin 2016, ce fonds était présenté dans la nature 18 à l'actif</i>			
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	11'842'977.74	229'807.68	12'072'785.42
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	4'839'623.73	393'937.00	5'233'560.73
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	4'365'522.41	380'482.00	4'746'004.41
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	30'219'415.51	-76'829.22	30'142'586.29

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT (SUITE)

Fonds de réserve et de renouvellement			
production d'électricité autres productions	2'167'494.06	424.00	2'167'918.06
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'559'956.26	-117'076.01	3'442'880.25
Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	1'396'442.60	856'878.00	2'253'320.60
Fonds de péréquation du Service du multimédia	6'557'889.72	-2'680'000.00	3'877'889.72
Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des clients finaux du gaz (ex-Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement du gaz)	0.00	1'806'934.20	1'806'934.20
<i>A fin 2016, ce fonds était présenté dans la nature 18 à l'actif</i>			
Fonds de réserve et de renouvellement pour les activités de contracting	87'009.25	-2'783.40	84'225.85
Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance et pour la maintenance de l'installation des Saugealles	3'965'600.39	2'031'078.80	5'996'679.19
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	22'031'013.08	-8'219'466.10	13'811'546.98
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	31'933'738.00	31'933'738.00
<i>Le Fonds pour risques génériques financiers a été constitué en 2017 afin de couvrir les risques financiers potentiels tels que ceux liés aux cautionnements et garanties.</i>			
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	-20'000'000.00	0.00

31.12.2016 31.12.2017

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Garantie de découvert de la CPCL (art. 72c, LPP)**

Selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle :

Part en répartition :

1'211'970'746.00 non disponible*Informations complémentaires sur la CPCL :*

– Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2

66.7% non disponible

– Degré de couverture global selon plan de recapitalisation

61.6% 62.8%

Le découvert de la CPCL au 31.12.2017 n'était pas disponible lors de la publication des comptes 2017.

31.12.2016 31.12.2017

Cautionnements et garanties**393'818'692.47 506'519'955.27****Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires****183'686'046.15 194'139'994.65**

Domaine :

– logement	149'956'576.15	160'495'024.65
– enseignement	12'420'000.00	12'420'000.00
– sport	3'777'500.00	3'693'000.00
– économie	17'531'970.00	17'531'970.00

Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires**210'132'646.32 312'379'960.62**

Domaine :

– sport	18'966'666.66	71'466'666.66
– économie	158'040'200.05	209'206'866.75
– transports	33'125'779.61	31'706'427.21

Montant initial des cautionnements et garanties octroyés**440'214'831.26 558'504'918.96**

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

Leasing en cours

A fin 2017 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Un Renault Kangoo	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992.20	2'742.85
Deux VW Caddy Fourgon	45'925.90	01.06.12	31.05.19	7'029.60	9'958.60
Un VW Caddy Trendline	26'787.05	01.06.12	31.05.19	4'100.40	5'808.90
Un VW Caddy Trendline	27'043.50	01.06.12	31.05.19	4'139.40	5'864.15
Deux balayeuces 5000 XL	462'187.85	01.07.13	30.06.20	58'881.00	147'202.50
Sept VW Caddy + Deux Renault Kangoo	233'398.15	01.01.14	31.12.20	35'362.80	106'088.40
Quinze balayeuces	1'868'597.25	01.07.14	30.06.20	290'075.40	725'188.50
Quatorze aspirateurs de rue	371'000.00	01.07.14	30.06.19	68'655.60	102'983.40
Un aspirateur de rue	26'500.00	01.01.15	31.12.19	4'904.40	9'808.80
Vingt-deux porte-outils	3'625'179.75	01.10.16	30.09.24	454'245.60	3'066'157.80
Trois camionnettes Iveco	947'940.00	01.02.16	31.01.23	139'246.80	707'837.90
Quatorze aspirateurs de rue	328'792.00	01.08.17	31.07.22	59'138.40	271'051.00
Une camionnette Iveco	283'780.00	01.01.17	31.12.23	41'548.20	249'289.20
Une HP Designjet T2530ps	9'000.00	24.08.17	22.08.20	4'104.60	10'854.40
	8'275'483.30			1'174'424.40	5'420'836.40

	31.12.2016	31.12.2017
	Montant	Montant

Risques liés aux procédures juridiques - engagement conditionnel**1'567'000.00****957'000.00**Services industriels

La Ville a recouru auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision de l'EICOM sur la vérification des coûts et tarifs 2009-2010 de l'énergie électrique. Du point de vue de la Ville, de nombreux points ne sont pas conformes au droit. Néanmoins, elle reste exposée à un certain risque qui pourrait à terme avoir des impacts financiers encore difficilement quantifiables à ce stade. Le risque demeure inchangé par rapport à l'année dernière.

Situation des heures supplémentaires, optionnelles, vacances et jubilaires**32'143'099.00**
(701'894 heures)**33'507'762.00**
(623'352 heures)

La méthode de calcul des heures a été modifiée courant 2017 par rapport à celle utilisée à fin 2016 afin de prendre en considération le 13^e salaire également. Ainsi, si la même méthode avait été retenue à fin 2016, le montant aurait été de CHF 34.8 millions. Le montant de CHF 33.5 millions à fin 2017 représente environ 5.7% du total des charges de personnel (CHF 584.9 millions).

Opérations à terme d'achats d'électricité**29'992'877.00****29'364'150.00**

Les achats à terme d'électricité sont effectués selon une stratégie associant la couverture des besoins en énergie à un coût minimal et la gestion des risques de volume ainsi que de fluctuation des prix du marché liés aux positions ouvertes. Ils sont conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance et toute opération à caractère spéculatif est proscrite. Seul est autorisé l'achat à terme de garanties d'origine et de produits donnant lieu à une livraison physique d'électricité.

Opérations à terme pour l'approvisionnement en gaz**0.00****74'037'000.00**

Les engagements à terme pour l'approvisionnement en gaz des SiL sont constitués d'achats fixes et de contrats à volumes variables et à prix indexés. Ces engagements ne servent qu'à couvrir à terme les besoins en gaz des SiL, dans le cadre d'une stratégie de limitation des risques, et toute opération à titre spéculatif est proscrite. Ce montant apparaît pour la première fois en 2017 suite à la mise en place d'un approvisionnement structuré pour le gaz.

	31.12.2016	31.12.2017
	Montant	Montant

Opérations à terme sur devises

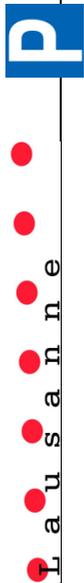
Les opérations à terme sur devises sont destinées à couvrir partiellement le risque de change sur les achats d'électricité et gaz des SiL effectués en Euros, achats qui sont compris dans les opérations à terme ci-dessus.

4'879'440.00**53'120'780.00**

La stratégie de couverture pour le gaz a été mise en place pour la première fois en 2017 avec la mise en place d'un approvisionnement structuré pour le gaz.

Rapport-préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 – Annexe au bilan

	31.12.2016	31.12.2017
Autres informations	Montant	Montant
Garanties octroyées par des sociétés détenues à 100% :		
– SI-REN S.A.	3'301'100.00	3'102'200.00
Certificats d'émission CO₂		
Le certificat d'émission correspond à un droit d'émission de CO ₂ autorisé par le Système d'Echange de Quotas d'Emission de CO ₂ (SEQUE) (remboursement de la taxe CO ₂ - utilisation de certificats) en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ces certificats sont destinés à inciter les entreprises à augmenter leur part d'énergie renouvelable (biocombustible, géothermie, etc.).		
Nombre de certificats détenus :	169'931.00	161'142.00
Ententes intercommunales		
Association de communes et ententes	Forme juridique	Organe de révision / contrôle
Transports eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Collecteur d'eau	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Entente intercommunale relative à la réalisation de collecteurs communs + Entente intercommunale relative au transit des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Entretien de collecteurs	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Evacuation des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Organisation Régionale de Protection Civile de Lausanne-district	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
Convention relative à la construction, l'entretien et la surveillance d'un collecteur d'évacuation des eaux usées	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (intégrés dans les comptes de la Ville)
CSM - Centre sportif de Malley (anciennement Centre intercommunal de Glace de Malley)	Société anonyme	BfB Fidam révision S.A. à Renens
Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy	Entente	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
Communauté touristique de la région lausannoise / Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	Entente	Néant / Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent	Association	Préfet du district d'Echallens
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	Association	Fidinter S.A. à Lausanne



Résultat stationnement 2004 à 2017

	2004*	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En CHF														
Revenus	-12'167'772	-13'062'972	-14'142'466	-14'710'828	-14'798'999	-16'134'496	-15'923'167	-17'101'842	-17'174'566	-16'093'774	-17'257'111	-18'798'150	-19'377'859	-19'495'279
Charges (y compris attribution au fonds et frais d'entretien/nettoyage)	13'630'696	14'400'794	15'214'904	14'314'235	13'038'700	13'743'433	14'687'308	16'395'663	17'566'679	15'516'449	15'238'634	15'135'763	14'574'326	14'192'981
Résultat	1'462'924	1'337'822	1'072'439	-396'593	-1'759'299	-2'391'063	-1'235'859	-706'179	392'113	-577'324	-2'018'477	-3'662'387	-4'797'532	-5'302'298
Etat du déficit	24'791'535	26'254'459	28'664'720	28'268'127	26'508'828	24'117'765	22'881'906	22'175'727	22'567'840	21'990'516	19'972'038	16'309'652	11'512'119	6'209'821
Etat du déficit - en MCHF	24.8	26.3	28.7	28.3	26.5	24.1	22.9	22.2	22.6	22.0	20.0	16.3	11.5	6.2

**CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
COMMISSION DES FINANCES**

Rapport sur le Préavis 2018/16

Comptes de l'exercice 2017

**Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts
« Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »**

**Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le
stationnement**

Composition de la commission :

Stéphane Wyssa (Président)	Rapporteur	COFIN
Daniel Dubas	Rapporteur	Sous-commission CD
Fabrice Moscheni	Rapporteur	Sous-commission SE
Anne-Françoise Decollogny		Sous-commission SE
Alain Hubler	Rapporteur	Sous-commission SCS
Valentin Christe (2 ^{ème} vice-président)		Sous-commission SCS
Jean-François Cachin	Rapporteur	Sous-commission LEA
Benoit Gaillard		Sous-commission LEA
Vincent Brayer (1 ^{er} vice-président)	Rapporteuse	Sous-commission EJQ
Sara Gnoni		Sous-commission EJQ
Gianni-John Schneider	Rapporteur	Sous-commission FIM
Philippe Miauton		Sous-commission FIM
Romain Felli	Rapporteur	Sous-commission SIL
Johann Dupuis		Sous-commission SIL

Municipalité : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

Administration : M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances
M. François Vaney, Économiste
M. Javier Vences, Chef de la comptabilité générale
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

Date des séances : 9, 16 et 23 mai 2018

Lieux : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville et salle de conférence FIM à Chauderon

Table des matières

1. Travail de la commission	3
2. Remerciements.....	3
3. Comptes 2017	3
3.1. <i>Introduction.....</i>	3
3.2. <i>Considérations générales</i>	4
3.3. <i>Charges et revenus</i>	4
3.4. <i>Plafond d'endettement.....</i>	5
3.5. <i>Comptes des investissements 2018.....</i>	5
3.6. <i>Analyse des Directions.....</i>	6
4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »	14
5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement	14
6. Conclusions finales.....	15

1. Travail de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de mai 2018, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés par la Commission, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

La Commission des finances a également étudié les deux autres points du préavis de la Municipalité, mais elle tient à souligner qu'elle regrette que la Municipalité ait choisi d'inclure ceux-ci dans le même préavis que les comptes 2017, sachant que la période est déjà importante en termes de charge de travail pour les commissaires. Cette façon de faire doit rester exceptionnelle. Une remarque similaire avait déjà été formulée par la Commission des finances en 2014 dans le rapport du préavis 2014/17 par son président Philippe Clivaz.

2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber, M. François Vaney et M. Javier Vences. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

3. Comptes 2017

3.1. Introduction

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

3.2. Considérations générales

Les comptes 2017 affichent sur un déficit de 8.6 millions, en hausse par rapport aux comptes 2016 de 8.8 millions mais en-dessous du budget 2017 de 31.4 millions.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 25.3 millions (1.4%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation prend en compte la mise en œuvre du nouveau système de rémunération Equitas financé à hauteur de 4.3 millions.

Les comptes 2017 présentent une augmentation de 23.2 millions (1.3%) de recettes par rapport aux comptes 2016. Ce résultat s'explique surtout par des recettes fiscales plus importantes.

Les impôts des personnes physiques a atteint 375 millions en 2017, soit une augmentation de 6.1 millions (4.4%) en comparaison du budget, et une amélioration de 10.8 millions (3%) par rapport aux comptes 2016. L'impôt sur la fortune a dépassé le budget de CHF 1.8 million (5.1%).

Les recettes fiscales des personnes morales progressent de 11.2 millions par rapport au budget 2017 et de CHF 0.8 million par rapport aux comptes 2016. La conjoncture économique existante au moment de l'élaboration du budget avait conduit à une estimation prudente des impôts sur le bénéfice et le capital.

L'analyse des comptes 2017 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre par la Municipalité pour maîtriser son budget mais profite également de l'embellie conjoncturelle.

Au niveau des investissements, de nombreux projets ayant été mis en attente en 2017, ceux-ci atteignent 149.1 millions au brut et 132.5 millions au net, soit 83.4 millions en dessous du chiffre brut prévu au budget.

3.3. Charges et revenus apurés

Charges apurées

Charges (en millions de CHF)	C2016	C2017	Variation	En%
Charges de fonctionnement publiées	1'830.1	1'906.2	76.1	4.2%
- Augmentation des imputations internes		-4.2		
- Augmentations des achats d'énergie (entièrement refacturés)		-1.3		
- Attribution au fonds de fluctuation de valeur des titres	-19.2	-3.9		
- Attributions à des fonds et provisions et amortissements PF		-60.6		
Total des charges apurées	1'810.9	1'836.2	25.3	1.4%

Revenus apurés

Revenus (en mios de CHF)	C2016	C2017	Variation	En%
Revenus de fonctionnement publiés	1'830.3	1'897.6	67.3	3.7%
- Augmentation des imputations internes		-4.2		
- Diminution des ventes d'énergie (entièrement refacturés)		5.4		
- Réévaluation de titres (attribution au fonds)	-19.2	-3.9		
- Prélèvements sur fonds et provisions		-60.6		
Total des revenus apurés	1'811.1	1'834.2	23.2	1.3%

3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2017, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En million de CHF	31.12.2016	31.12.2017	Variation	Diff %
Dette brute	2'466.1	2'479.4	+ 31.3	+1,25 %
Endettement net	1'999.8	1'995.0	-4.8	-0,24 %

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

3.5. Comptes des investissements 2018

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 83.4 millions en dessous du budget prévu. Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 132.8 millions et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville.

3.6. Analyse des Directions

3.6.1 Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017/ de la Direction susmentionnée est composée de M. Daniel Dubas (rapporteur).

Introduction

La sous-commission, représentée uniquement de M. Daniel Dubas en raison de la démission de l'autre sous-commissaire du Conseil communal, a siégé le 18 avril 2018 et le 20 avril 2018.

Charges

Nous pouvons constater que les comptes 2017 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) révèlent, cette année encore, une bonne maîtrise des charges (-1.12% par rapport au budget 2017).

L'écart par rapport aux comptes 2016 (+6.04%) doit être interprété avec prudence à cause des remaniements organisationnels opérés par la nouvelle Municipalité en 2016. Il apparaît cependant qu'il est principalement dû à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

Revenus

Les revenus sont globalement dans la cible et légèrement au-dessus du montant budgété (0.4%). Les revenus plus importants que prévus du Contrôle des finances s'expliquent par un certain nombre de mandats d'audit réalisés à l'extérieur et facturés par la ville.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la direction CD.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction CD à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.2 Sécurité et économie (SE)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Fabrice Moscheni (rapporteur).

Introduction

Les comptes 2017 sont en ligne avec le budget 2017, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 82 millions, l'excédent de charges est finalement de 80 millions. On peut donc en

déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 2 millions (soit 0.7%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport à l'année 2016, les charges et les revenus sont en hausse d'environ 10 millions (soit +3.7% de charges et +5.4% de revenus).

En 2017, les crédits supplémentaires sont de 2.855 millions et de 2.673 millions pour, respectivement, les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance de 1% et de 1.4% pour respectivement les charges et les revenus.

Charges

On constate, pour presque tous les services, des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service de l'eau.

Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recettes est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

Revenus

Pour les revenus, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget à l'exception du Corps de police (-12.51%), des Pompes funèbres officielles (-5.6%) et l'Évacuation des eaux claires et usées (+22.25%).

Observation

Bien que le quartier cellulaire soit facturé au Canton, les frais d'audition faite par le PJ pour le procureur ne sont pas facturés au Canton. Cela correspond à environ 15 EPT qui travaillent sans compensation du Canton (~3 millions par an). La Municipalité nous a fait savoir qu'une discussion est en cours avec ce dernier pour une facturation partielle ces prochaines années.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction SE.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.3 Sports et cohésion sociale (SCS)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler (rapporteur) et Valentin Christe.

Introduction

On mentionnera le fait que certaines comparaisons ne sont pas possibles, du fait de la réorganisation des dicastères de la Ville et de la création au 1er janvier 2017, d'un secrétariat général au sein de la direction des Sports et de la cohésion sociale.

Revenus

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+ fr. 82'401.83), au Service social (+ fr. 11'035.60) et en diminution au Secrétariat général (- fr. 37'716.05), au Service des assurances sociales (- fr. 635'849.18) et au service du Travail (- fr. 242'079.45).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par l'augmentation de la location des terrains de sports, des centres omnisports et des patinoires. Les charges du Service social n'augmentent que de 0,03 % par rapport au budget 2017.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la ristourne au Service du travail du montant de la subvention perçue pour les projets menés par la « Bourse à travail » et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subvention effectuée au titre de la lutte contre le racisme en 2017 ; au Service des assurances sociales par le subventionnement des partenaires moins important que budgété en raison de la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS et au Service du travail par le remboursement effectué par le Secrétariat d'Etat à l'économie en fonction des charges effectives moins important que budgété.

Charges

Les charges sont en augmentation au Service des sports (+4'278'556.25) et en diminution au Secrétariat général (-248'140.12), au Service des assurances sociales (-734'464.54), au Service social (-2'612'479.09) et au Service du travail (-702'860.49).

L'augmentation des charges au Service des sports est principalement due à l'amortissement du stade de football de la Tuilière et à celui de la subvention accordée pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par des travaux d'impression et divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés reportés sur le prochain exercice (par exemple la réédition de la brochure « Vivre à Lausanne ») ; au Service des assurances sociales par des économies effectuées sur les traitements en lien avec les mouvements de personnel suite à l'abandon du statut d'agence A et à la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS de Vevey ainsi que par la baisse du nombre de

bénéficiaires aux aides individuelles au logement ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé) ; au Service du travail par les vacances de postes et par les coûts de formation du personnel plus faibles qu'estimés lors de l'élaboration du budget (nombre de cours « CEP » et de brevets fédéraux de spécialistes en ressources humaines, report de formation, prestations de formation données par des tiers). Notons que les diminutions de charges, par rapport au budget, sur les coûts de formation sont récurrentes.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la direction SCS.

Vote de la CoFin

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction SCS à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.4 Logement, environnement et architecture (LEA)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benoît Gaillard et de M. Jean-François Cachin (rapporteur).

Introduction

L'examen des comptes de la Direction Logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de Fr. 3'757'739.99 par rapport au budget 2017 et en diminution de Fr. 77'012'101.83 ou en augmentation de Fr. 4'037'596.84 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de Fr. 460'112.93 par rapport au budget 2017 et en diminution de Fr. 74'126'105.85 ou en augmentation de Fr. 5'809'182.32 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

Les dépassements budgétaires ont tous été validés par la Commission des finances lors des dernières séances de 2017 et les séances du 22 janvier et 8 mars 2018.

Observation

La Commission propose que le montant des produits de la vigne porté au budget devrait résulter d'une moyenne des cinq dernières années et non le maximum des revenus espérés. La demande est prise en compte par la Municipalité et va être effective pour le prochain budget.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN a accepter les comptes 2017 de la Direction LEA.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes LEA à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Sara Gnoni et M. Vincent Brayer (rapporteur).

Charges

La direction EJQ boucle ses comptes 2017 avec CHF 201'603'634,34 de charges, montant inférieur de CHF 1'573'665,66 au budget 2017 (écart de 0,77%). Pour mémoire les charges aux comptes 2016 était de CHF 197'146'785,49

Les services qui contribuent le plus aux charges sont : le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 32,26%, les école primaires et secondaires (SEP+S) pour 28,57%, les autres services contribuent chacun entre 5-10% des charges. À noter que les institutions subventionnées représentent 15.88 % des charges.

Les charges de personnel sont supérieures au budget de CHF 1'045'566,16 (1,09 % d'écart au budget 17) mais en augmentation de CHF 3'895'806,66 millions par rapport aux comptes 2016. Il provient en grande partie de la direction du SAJE, et est en partie dû à une explosion de la demande d'accueil parascolaire (APEMS), demande que la ville a décidé de combler. Cet écart est aussi lié à des coûts engendrés par du personnel auxiliaire de remplacement de maladies et de postes vacants qui ne sont pas encore repourvus.

La rubrique « Biens, services, marchandises » est inférieure CHF 948'043,56 au budget, en raison d'économies, elle est supérieure de CHF 709'100,70 supérieure aux comptes 2016.

Les amortissements sont inférieurs de CHF 1'279'051,18 au budget 17 (-7.60%) et restent inférieurs de CHF 724'738,43 par rapport aux comptes 2016 (-4.46%). Deux éléments à relever : une augmentation de CHF 230'002 au SGEFQ lié à l'amortissement de la subvention d'investissement pour la paroisse Saint-Nicolas de Fluë pas encore votée lors de l'établissement du budget 2017 ; deuxième élément à relever, une baisse de CHF 1'441'731 des amortissements par rapport au budget au sein de la Direction du SEP+S. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le blocage de la construction d'une extension du collège de l'églantine, en effet, certaines oppositions ont eu gain de cause ce qui implique de retoucher le projet.

Revenus

Parmi les revenus, les dédommagements de collectivités publiques (essentiellement la participation du Canton aux charges), sont supérieurs au budget 2017 de CHF 1'431'660,71 (+5,28%). Ils représentent CHF 28'530'860,71 soit 48,53% des revenus totaux (CHF 58'787'607,28), à noter que cette catégorie a connu une hausse massive de CHF 3'325'767,15 (+13,19%) par rapport aux comptes 2016. Trois éléments sont à relever pour expliquer cette hausse des dédommagements des collectivités publiques. En premier lieu, une augmentation de CHF 945'858 au SEP+S liée principalement à la scolarisation des requérants d'asile EVAM dont le nombre d'élèves est en hausse. Deuxièmement, une augmentation au SAJE de CHF 1'292'788 liée à l'augmentation de la participation de la FAJE passée de 23% à 26% de la masse salariale éducative. Enfin, une baisse de CHF 382'025 au SGEJQ liée à une baisse des effectifs de l'institution Valmont.

Les revenus des taxes, ventes et prestations facturées dépassent les attentes du budget 2017 de CHF 621'829,87 (+2,75%), elle représente 39,51% des revenus et se situent à CHF 23'225'229,87. Cette catégorie a augmenté de CHF 273'955,43 (+1,19%) par rapport aux comptes 2016.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction EJQ.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes EJQ à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.6 Finances et mobilité (FIM)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Gianni-John Schneider (rapporteur) et M. Philippe Miauton.

Budget de la Direction

Les comptes 2017 présentent le premier exercice comptable de la nouvelle direction des finances et mobilité. Dès lors, les comptes 2016 qui se réfèrent à l'ancienne direction FIPAV ne sont pas repris dans le rapport car ils ne sont pas comparables.

L'examen des comptes nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 66'460'517 par rapport au budget 2017.

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 83'474'523 par rapport au budget 2017.

En résultat, l'excédent de revenus pour l'exercice 2017 est de CHF 17'014'006 pour la direction.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction FIM.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction FIM à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

3.6.7 Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli (rapporteur) et Johann Dupuis.

Remarque

D'une manière générale, il convient de souligner l'importance de la transformation introduite par le projet Ariane qui a réorganisé la structure et l'organisation des Services industriels, et qui a notamment conduit à des changements importants pour le personnel. Des économies substantielles ont été faites car plusieurs dizaines de départs d'employé-e-s n'ont pas encore été remplacés. Les recrutements ont repris au début de 2018 et cette baisse est donc temporaire.

De surcroît, les réorganisations liées à Ariane et la baisse du nombre de personnes employées se marquent aussi des retards pris dans certains projets, Equiwatt et Net+ par exemple.

Introduction

Le résultat 2017 des SIL se solde par un excédent de revenus de fr. 47'823'677.- légèrement en dessus du budget (+1.3 mio.). Cet excédent est néanmoins nettement inférieur à ceux des dernières années, en baisse de près de 25% par rapport aux comptes 2016. On notera toutefois, au point suivant, qu'une grande partie de cet écart provient de différences de prélèvement (moindres) et d'attributions (supérieures) aux réserves, qui découlent d'évolutions impondérables liées notamment à la régulation des tarifs de l'électricité et du gaz.

Attributions aux réserves

L'état des fonds de réserve et de péréquation des Services industriels au 31.12.2017 :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
Fonds de réserve et de renouvellement :							
- gaz	12'073	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	5'234	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	30'142	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'168	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	4'746	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	3'443	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable	5'997	3'966	2'134	1'452	0	0	0
CAD							
- activités « Contracting »	84	87	91	0	0	0	0
Fonds de péréquation :							
- diff. couverture gaz clients finaux	10'318	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	7'000	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	1'642	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-4'967	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	2'253	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	4'961	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	3'878	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1'807	-147	533	4'064	0	0	0
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	0						
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-578						
Total	90'201	90'810	104'140	117'792	126'552	94'637	90'150

Observation

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-34.8 EPT) par rapport au budget. La principale raison en est l'introduction d'Ariane qui a conduit à suspendre la mise au concours de poste en attendant une clarification des tâches et des besoins au sein de l'organisation. Cette baisse est donc temporaire et les engagements ont déjà repris.

Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction SIL.

Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes des SIL à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

La Municipalité s'engage à respecter les demandes des postulants en termes de mesures structurelles d'améliorations financières, sans augmentation de l'imposition directe ou indirecte, à hauteur de CHF 35 millions pérennes au plus tard en 2021.

Ceci est rendu possible entre autres grâce aux mesures PSAF I et II. Elle explique également que les analyses se poursuivent afin d'identifier les futures mesures à porter aux budgets 2019-2020.

D'autres par, elle estime que conformément au souhait exprimé par les postulants, les mesures liées au PSAF II seront communiquées à la COFIN lors de leur intégration au budget. Ce mode opératoire a déjà été appliqué lors des travaux du Conseil communal liés au budget 2018.

La Commission des finances approuve ces mesures et remercie la Municipalité pour sa réponse.

5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Ce projet vise à élargir l'utilisation des revenus du stationnement sur le domaine public, qui est actuellement limité à la gestion et à l'entretien des places de parc sur le domaine public, à l'ensemble de la mobilité de façon générale.

Certaines voix au sein de la Commission des finances se sont étonnées sur la forme de la présentation de cette révision de règlement par la Municipalité. Il aurait pu être souhaitable que, sur un sujet sensible et ayant été largement médiatisé, cette révision fasse l'objet d'une commission ad hoc ou soit du moins traité en aparté de l'étude des comptes 2017 par la Commission des finances.

6. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

- 1) d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018**

Vote de la Commission :

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

- 2) d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » ;**

Vote de la Commission :

Oui : 7

Non : 0

Abstention : 1

- 3) d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :**

« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».

Vote de la Commission :

Oui : 7

Non : 1

Abstention : 0

Lausanne, le 22 mai 2018

Le Président et rapporteur :
Stéphane Wyssa

Finances et mobilité

**Crédits supplémentaires pour 2018
(1^{re} série)**

Préavis N° 2018/18

Lausanne, le 3 mai 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	<i>Charges de fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
B. Autorisations d'achats		<i>Recettes</i>
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 21 du préavis)</i>	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		<i>Recettes d'investissement</i>
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 24 du préavis)</i>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	
NATURE	3 Charges ancienne organisation							-479'261'800	-479'261'800
	3 Charges nouvelle organisation							404'713'000	404'713'000
	301 Traitements	-163'000	129'700	56'400		50'300	56'300		129'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	-14'100	11'200	4'800		4'400	4'900		11'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-23'600	19'700	8'200		7'200	8'200		19'700
	305 Assurance-accidents		1'800						1'800
	309 Autres charges de personnel	-600	0	200		200	200		0
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				-2'000	37'600	60'000		95'600
	312 Eau, énergie et chauffage					3'300			3'300
	313 Marchandises						-30'000		-30'000
	314 Entretien des biens immobiliers		75'000	173'000		550'000	150'000		948'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations							140'000	140'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation					109'600	-12'000		97'600
	317 Déplacements, débours, dédommagements	90'000	0						90'000
	318 Autres prestations de tiers	28'800	-23'700	69'500	-10'000	4'800		44'500	113'900
	319 Impôts, taxes et frais divers	25'000							25'000
	365 Subventions à des institutions	-40'000		-242'500					-282'500
	Total des charges	-97'500	213'700	69'600	-12'000	767'400	237'600	-74'364'300	-73'185'500
	4 Revenus ancienne organisation							531'183'600	531'183'600
	4 Revenus nouvelle organisation							-456'634'800	-456'634'800
423 Loyers						-60'000		-60'000	
424 Plus-values, produits exceptionnels							-311'100	-311'100	
434 Redevances et prestations facturées		0						0	
436 Dédommagements de tiers		-71'800						-71'800	
439 Autres recettes	-75'000	-75'000			-37'600		-44'500	-232'100	
480 Prélèvements sur les réserves					-605'000	-150'000	-140'000	-895'000	
Total des revenus	-75'000	-146'800	0	0	-642'600	-521'100	74'364'300	72'978'800	
TOTAL PAR DIRECTION	-172'500	66'900	69'600	-12'000	124'800	-283'500	0	-206'700	
Page du préavis	page 3	page 6	page 9	page 12	page 13	page 16	page 18		

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE	
		1000 Conseil communal	1103 Secrétariat municipal	1110 Secrétariat général	1401 Service de la culture		
NATURE	301	Traitements			-163'000	-163'000	
	303	Cotisations aux assurances sociales			-14'100	-14'100	
	304	Cotisations à la caisse de pensions			-23'600	-23'600	
	309	Autres charges de personnel			-600	-600	
	317	Déplacements, débours, dédommagements		90'000		90'000	
	318	Autres prestations de tiers	28'800			28'800	
	319	Impôts, taxes et frais divers			25'000	25'000	
	365	Subventions à des institutions				-40'000	
		Total des charges	28'800	90'000	-176'300	-40'000	-97'500
	439	Autres recettes		-50'000	-25'000		-75'000
	Total des revenus	0	-50'000	-25'000	0	-75'000	
	TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	28'800	40'000	-201'300	-40'000	-172'500	
	Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 5		

100 Autorités**1000 Conseil communal**

		Budget		Crédit suppl.	
1000.318	Autres prestations de tiers	CHF	80'000.-	CHF	28'800.-

Financement du projet de dématérialisation des processus (AGIR)

Le projet AGIR concerne la dématérialisation des processus liés aux séances de Municipalité et celles du Conseil communal (CC). Le crédit doit financer un mandat d'accompagnement par une société externe mandatée par le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour analyser les besoins spécifiques du Conseil communal. Ce mandat se déroule dans le cadre de l'adaptation d'un logiciel de gestion des processus liés au CC (dépôts initiatives ; nomination, organisation séances de commission, rapports de commissions ; paiements des jetons ; génération ordre du jour ; etc.).

110 Secrétariat municipal**1103 Secrétariat municipal**

		Budget		Crédit suppl.	
1103.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	453'900.-	CHF	90'000.-
1103.439	Autres recettes	CHF	-117'000.-	CHF	-50'000.-

Edition d'un livre cadeau de la Ville de Lausanne sous forme de bande dessinée

La gestion de projet a été confiée au Service des bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) au deuxième semestre 2017. L'objectif est d'éditer l'ouvrage à l'automne 2018. Il sera distribué, comme cadeau, aux jeunes Lausannois fêtant leur majorité civile.

Le budget général de l'opération est de CHF 90'000.- (achat des planches de bande dessinée à une vingtaine d'auteurs, graphisme, photo-lithographie, impression). En ce qui concerne le Service de la culture, l'économie provient de la non attribution d'une subvention.

Le solde du montant inscrit au crédit supplémentaire est compensé par une demande de soutien au Fonds du développement durable (FDD) (CHF 50'000.-), validée par le comité du fonds dans sa séance de mars 2018.

Voir aussi sous 1401 « Service de la culture ».

1110 Secrétariat général

		Budget		Crédit suppl.	
1110.301	Traitements	CHF	4'596'300.-	CHF	-163'000.-
1110.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	394'600.-	CHF	-14'100.-
1110.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	658'600.-	CHF	-23'600.-
1110.309	Autres charges de personnel	CHF	341'000.-	CHF	-600.-

Voir détail sous les rubriques 3000 « Secrétariat général », 5010 « Administration du service et institutions subventionnées » et 6010 « Secrétariat général ».

		Budget		Crédit suppl.	
1110.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	121'700.-	CHF	25'000.-
1110.439	Autres recettes	CHF	-707'000.-	CHF	-25'000.-

Participation à la publication Jalons 13 « Comment construire durable ? »

Le projet « Jalons 13 », porté par le groupe Développement durable du Service immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud (SIPaL) a pour but de réaliser une publication intitulée « Comment construire durable ? » et de contribuer ainsi à la mise en œuvre de la durabilité dans les bâtiments. Destinée aux investisseurs, aux maîtres de l'ouvrage publics et privés, aux utilisateurs, aux architectes et ingénieurs, cette publication mettra en évidence les différents bras de levier par des textes simples et concis, illustrant par des graphiques les avantages et inconvénients des différents choix. Le montant total du projet est de CHF 100'000.-. La prise en charge de ce montant est répartie entre les différents membres du groupe Développement

durable du SIPaL. La Ville de Lausanne y participera pour un montant de CHF 25'000.- par le biais de son Fonds du développement durable (FDD).

Initialement prévu pour 2017, ce projet a déjà fait l'objet d'une demande crédit supplémentaire compensé par le FDD en 2017 qui n'a pas été utilisé (CS II/24), les dépenses 2017 ayant été assurées par d'autres partenaires. La contribution de la Ville de Lausanne a été reportée à 2018, dans la phase de finalisation du projet, raison pour laquelle une nouvelle demande de crédit supplémentaire est présentée.

1401 Service de la culture

		Budget		Crédit suppl.	
1401.365	Subventions à des institutions	CHF	42'995'400.-	CHF	-40'000.-

Voir détail sous la rubrique 1103 « Secrétariat municipal », demande « Edition d'un livre cadeau de la Ville de Lausanne sous forme de bande dessinée ».

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		2000 Secrétariat général	2410 Corps de police	2501 Protection civile	2502 Groupe sanitaire	2912 Traitement eaux usées		
NATURE	301	Traitements	-968'800			129'700	968'800	129'700
	303	Cotisations aux assurances sociales	-83'100			11'200	83'100	11'200
	304	Cotisations à la Caisse de pensions	-145'300			19'700	145'300	19'700
	305	Assurance-accidents	-21'200			1'800	21'200	1'800
	309	Autres charges de personnel	-4'000				4'000	0
	314	Entretien des biens immobiliers			75'000			75'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements	-1'000				1'000	0
	318	Autres prestations de tiers		-23'700				-23'700
		Total des charges	-1'223'400	-23'700	75'000	162'400	1'223'400	213'700
	434	Redevances et prestations facturées	1'207'200				-1'207'200	0
	436	Dédommagements de tiers	16'200			-71'800	-16'200	-71'800
	439	Autres recettes			-75'000			-75'000
		Total des revenus	1'223'400	0	-75'000	-71'800	-1'223'400	-146'800
		TOTAL SECURITE ET ECONOMIE	0	-23'700	0	90'600	0	66'900
	Page du préavis	page 6	page 7	page 7	page 7	page 8		

200 Secrétariat général**2000 Secrétariat général**

		Budget	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 3'468'800.-	CHF -968'800.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 299'000.-	CHF -83'100.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 492'400.-	CHF -145'300.-
2000.305	Assurance-accidents	CHF 21'200.-	CHF -21'200.-
2000.309	Autres charges de personnel	CHF 28'200.-	CHF -4'000.-
2000.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 28'400.-	CHF -1'000.-
2000.434	Redevances et prestations facturées	CHF -1'260'200.-	CHF 1'207'200.-
2000.436	Dédommagements de tiers	CHF -16'700.-	CHF 16'200.-

Voir détail sous la rubrique 2912 « Traitement eaux usées », demande « Transfert de l'activité de l'unité STEPAct ».

2410 Corps de police

		Budget		Crédit suppl.	
2410.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'089'000.-	CHF	-23'700.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 2410 « Corps de police », demande « Remplacement d'un véhicule suite à une panne importante ».

250 Service de protection et sauvetage**2501 Protection civile**

		Budget		Crédit suppl.	
2501.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	79'000.-	CHF	75'000.-
2501.439	Autres recettes	CHF	-144'100.-	CHF	-75'000.-

Travaux de peinture de l'abri de protection civile de la Rouvraie

Il avait été initialement prévu, au budget 2017, de procéder à un rafraîchissement de la peinture des abris de protection civile de Grand-Vennes, de la Vallée-de-la-Jeunesse et de la Rouvraie. Finalement, seul l'abri de Grand-Vennes a pu faire l'objet de ce rafraîchissement durant l'année en question. Il convient cette année de procéder aux travaux dans l'abri de la Rouvraie, l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse ne pouvant quant à lui être repeint avant l'année 2019. En effet, cette construction a été l'objet de transformations obligatoires afin d'accueillir les sans-abris. Ces travaux étant de nature provisoire, il n'est à ce stade pas opportun d'effectuer un rafraîchissement de la peinture.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget 2018, un crédit supplémentaire s'avère indispensable. Ces dépenses sont toutefois entièrement compensées par un prélèvement dans le fonds des contributions de remplacement des abris de protection civile.

2502 Groupe sanitaire

		Budget		Crédit suppl.	
2502.301	Traitements	CHF	4'984'300.-	CHF	73'000.-
2502.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	431'100.-	CHF	6'300.-
2502.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	706'200.-	CHF	11'100.-
2502.305	Assurance accidents	CHF	47'200.-	CHF	1'000.-
2502.436	Dédommagements de tiers	CHF	-52'200.-	CHF	-800.-

Augmentation provisoire du plan des postes du Service de protection et sauvetage de 1 ept dans la fonction d'ambulancière pour pallier une inaptitude

Une ambulancière a été déclarée inapte à exercer sa fonction par le médecin du travail de la Ville de Lausanne. Afin de permettre aux ambulances de mener à bien leurs nombreuses missions, il convient d'engager par CDD un(e) ambulancier/ère durant neuf mois, soit jusqu'à l'échéance du droit au traitement de l'intéressée.

Cet élément n'étant pas connu lors de l'élaboration du budget 2018, un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de couvrir cette charge.

		Budget		Crédit suppl.	
2502.301	Traitements	CHF	4'984'300.-	CHF	56'700.-
2502.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	431'100.-	CHF	4'900.-
2502.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	706'200.-	CHF	8'600.-
2502.305	Assurance accidents	CHF	47'200.-	CHF	800.-
2502.436	Dédommagements de tiers	CHF	-52'200.-	CHF	-71'000.-

Remplacement du chef d'exploitation des ambulances suite à un accident

Le 13 janvier 2018, le responsable d'exploitation des ambulances a été victime d'un grave accident de montagne. Sa convalescence, initialement prévue pour un peu plus de trois mois, s'annonce désormais, au dire de notre médecin conseil, beaucoup plus longue.

Des solutions ont été trouvées à l'interne afin de pallier son absence mais ces mesures se font au détriment du terrain. C'est pourquoi il s'est avéré indispensable d'engager des auxiliaires pour permettre aux ambulances du Service de protection et sauvetage (SPSL) de mener à bien

leurs nombreuses missions durant toute l'absence de ce collaborateur afin de respecter la convention qui lie le SPSL au Service de la santé publique (SSP).

Le budget de cette entité du SPSL ne prévoit pas ce financement, raison pour laquelle ce crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de permettre de rémunérer ces auxiliaires. Dite dépense se voit toutefois entièrement compensée par la perception des indemnités journalières de l'assurance accidents.

291 Service de l'eau

2912 Traitement eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
2912.301	Traitements	CHF 4'117'500.-	CHF 968'800.-
2912.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 355'700.-	CHF 83'100.-
2912.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 530'000.-	CHF 145'300.-
2912.305	Assurance-accidents	CHF 94'000.-	CHF 21'200.-
2912.309	Autres charges de personnel	CHF 26'000.-	CHF 4'000.-
2912.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 3'500.-	CHF 1'000.-
2912.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	CHF -17'958'400.-	CHF -1'207'200.-
2912.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	CHF -71'100.-	CHF -16'200.-

Transfert de l'activité de l'unité STEPAct

Pour des raisons organisationnelles, la Municipalité a décidé de rattacher l'unité STEPAct au Service de l'eau. Dès lors, il convient de formaliser le transfert des rubriques budgétaires concernées du centre 2000 (Secrétariat général SE) au centre 2912 (Service de l'eau – Traitement eaux usées).

Voir aussi sous 2000 « Secrétariat général ».

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		3000 Secrétariat général	3810 Service des sports	3920 Administration du service	3922 Unités prestations	3923 Subventions et aides individuelles	
NATURE	301 Traitements	56'400					56'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'800					4'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	8'200					8'200
	309 Autres charges de personnel	200					200
	314 Entretien des biens immobiliers				173'000		173'000
	318 Autres prestations de tiers		20'000	31'500	18'000		69'500
	365 Subventions à des institutions		-20'000			-222'500	-242'500
	Total des charges	69'600	0	31'500	191'000	-222'500	69'600
TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE	69'600	0	31'500	191'000	-222'500	69'600	
	Page du préavis	page 9	page 10	page 10	page 11	page 11	

3000 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
3000.301	Traitements	CHF 1'590'800.-	CHF 56'400.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 137'700.-	CHF 4'800.-
3000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 212'300.-	CHF 8'200.-
3000.309	Autres charges de personnel	CHF 10'200.-	CHF 200.-

Réorganisation du Bureau de la communication, transfert d'ept

Au 1^{er} janvier 2018, le Bureau de la communication a été réorganisé avec pour conséquence la répartition d'ept de chargés de communication entre différentes directions. Plus précisément : 1 ept a été réparti entre la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à raison de 0.5 chacun ; et 0.5 ept ont été transférés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ). La présente demande de crédit supplémentaire formalise ces transferts d'un point de vue comptable.

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général », 5010 « Administration du service et institutions subventionnées » et 6010 « Secrétariat général ».

3810 Service des sports

		Budget		Crédit suppl.	
3810.318	Autres prestations de tiers	CHF	293'700.-	CHF	20'000.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	4'998'500.-	CHF	-20'000.-

Crédit nécessaire à l'achat d'un logiciel informatique pour les inscriptions en ligne des activités du programme Sports-Passion

Le programme Sports-Passion (sport scolaire facultatif) est ouvert à tous les élèves fréquentant les établissements scolaires lausannois dès le 2^e cycle primaire jusqu'aux classes secondaires et de raccordement. Chaque élève reçoit, avant la rentrée des classes, le programme proposé pour la nouvelle année scolaire et peut ainsi s'inscrire librement. Quarante-cinq activités sportives, réparties en cinq périodes et représentant 2'038 heures d'enseignement, ont été offertes aux élèves des écoles lausannoises. L'année dernière, ils/elles étaient 4'051 à s'inscrire.

Jusqu'en 2017, un dépliant était imprimé et recensait le programme des activités Sports-Passion. Les élèves s'inscrivaient à l'aide dudit dépliant.

En partenariat avec le Service d'organisation et d'informatique, le Service des sports souhaite développer une plateforme GELORE2 - GECOFOR spécifique à l'activité Sports-Passion dans le but de gérer les cours et les inscriptions en ligne. Une proposition a été faite au Service des sports pour un montant de CHF 20'000.- pour le développement et l'achat d'un logiciel informatique pour les inscriptions en ligne des activités du programme Sports-Passion.

Cependant, aucune ligne budgétaire n'est prévue au budget 2018 pour le financement de ce nouveau programme informatique en ligne.

Le Swiss Table Tennis Open de Lausanne bénéficiant d'une subvention municipale de CHF 20'000.- n'aura pas lieu en 2018 à Lausanne. Le Service des sports propose d'attribuer, via une demande de crédit supplémentaire 1^{re} série 2018, un montant de CHF 20'000.- afin de financer l'achat du nouveau logiciel informatique des inscriptions en ligne des activités Sports-Passion et de compenser entièrement cette demande par une économie réalisée, à hauteur de CHF 20'000.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 365 : subventions à des institutions (subvention Swiss Table Tennis Open de Lausanne).

392 Service social Lausanne - CSR*3920 Administration du service*

		Budget		Crédit suppl.	
3920.318	Autres prestations de tiers	CHF	21'500.-	CHF	31'500.-

Financement du mandat d'évaluation du futur établissement de consommation sécurisé (ECS)

Conformément au point 6.3.1. du préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues », un mandat d'évaluation du projet d'espace de consommation sécurisé (ECS) est confié à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). La première étape de ce mandat, qui va définir la théorie d'action pour construire le protocole d'évaluation, est totalement prise en charge financièrement par le Service social (SSL) pour un montant de CHF 31'500.-. Pour la suite du mandat, des recherches de fonds externes sont en cours pour assurer un cofinancement.

Le SSL propose de compenser ce montant de CHF 31'500.- par une diminution de la subvention 2018 prévue à l'égard de la Fondation Accueil à bas seuil, pour l'espace de consommation sécurisé.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

3922 Unités prestations

		Budget		Crédit suppl.	
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	269'700.-	CHF	150'000.-
3922.318	Autres prestations de tiers	CHF	625'200.-	CHF	18'000.-

Travaux d'aménagement à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18

L'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations ont dû quitter les locaux de César-Roux 16 suite au démarrage des travaux dans cet immeuble. Ces deux prestations occupent actuellement des locaux provisoires à la place Chauderon 4 et à la rue de la Vigie 3. Ces locaux devront être libérés d'ici avril 2018. Des locaux d'archivage et de stockage sis à la rue de Genève 52 peuvent être aménagés de manière à accueillir l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations durant les travaux de construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18. Le montant des travaux est estimé à CHF 150'000.- et le déménagement des archives à CHF 18'000.-, soit un coût total de CHF 168'000.-.

Le Service social propose de compenser ce montant par une diminution de la subvention prévue à l'égard de la Fondation Accueil à bas seuil, pour l'espace de consommation sécurisé qui n'ouvrira pas avant le 2^e semestre 2018.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

		Budget		Crédit suppl.	
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	269'700.-	CHF	23'000.-

Divers travaux imprévus à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18

L'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations occupent actuellement des locaux provisoires à la place Chauderon 4 et à la rue de la Vigie 3 (à libérer à fin avril 2018). Des locaux d'archivage et de stockage sis à la rue de Genève 52 sont en cours d'aménagement de manière à accueillir l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations durant les travaux de construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18. Une demande de crédit supplémentaire 1re série (de CHF 168'000.-) a déjà été présentée à la Municipalité (I/4) et validée par la COFIN le 22 janvier 2018. Des travaux imprévus ont été identifiés en cours de chantier et sont nécessaires, tels que des travaux de câblage informatique, de menuiserie, de peinture, de pose de cylindres de serrures et de clapet coupe-feu (estimés à environ CHF 23'000.-). Il s'agit de travaux supplémentaires non prévus lors de la précédente demande de crédit supplémentaire.

Le Service social Lausanne propose de compenser ce montant par une diminution de la subvention prévue à l'égard de la Fondation Accueil à bas seuil, pour l'espace de consommation sécurisé, qui n'ouvrira pas avant le 2^e semestre 2018.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

3923 Subventions et aides individuelles

		Budget		Crédit suppl.	
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	10'756'900.-	CHF	-31'500.-

Voir détail sous la rubrique 3920 « Administration du service », demande « Financement du mandat d'évaluation du futur établissement de consommation sécurisé (ECS) ».

		Budget		Crédit suppl.	
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	10'756'900.-	CHF	-168'000.-

Voir détail sous la rubrique 3922 « Unité prestations », demande « Travaux d'aménagement à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18 ».

		Budget		Crédit suppl.	
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	10'756'900.-	CHF	-23'000.-

Voir détail sous la rubrique 3922 « Unité prestations », demande « Divers travaux imprévus à la rue de Genève 52 pour permettre d'y installer l'Espace d'accueil de jour et le bureau des réservations dans l'attente de la construction de l'immeuble Saint-Martin 16-18 ».

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE		TOTAL PAR NATURE
		4100 Service général et cadastre		
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	-2'000	-2'000	-2'000
	318 Autres prestations de tiers	-10'000	-10'000	-10'000
	Total des charges	-12'000	-12'000	-12'000
TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE		-12'000	-12'000	-12'000
Page du préavis		page 12		

4100 Service général et cadastre

		Budget		Crédit suppl.	
4100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	29'000.-	CHF	-2'000.-
4100.318	Autres prestations de tiers	CHF	135'000.-	CHF	-10'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Achat d'un logiciel pour calcul du bruit ».

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		5010 Administration du service et institutions subventionnées	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	
NATURE	301 Traitements	50'300				50'300
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'400				4'400
	304 Cotisations à la caisse de pensions	7'200				7'200
	309 Autres charges de personnel	200				200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			37'600		37'600
	312 Eau, énergie et chauffage				3'300	3'300
	314 Entretien des biens immobiliers		550'000			550'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		55'000		54'600	109'600
	318 Autres prestations de tiers			62'700	-57'900	4'800
	Total des charges	62'100	605'000	100'300	0	767'400
	439 Autres recettes			-37'600		-37'600
	480 Prélèvements sur les réserves		-605'000			-605'000
Total des revenus	0	-605'000	-37'600	0	-642'600	
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	62'100	0	62'700	0	124'800	
Page du préavis		page 13	page 14	page 14	page 15	

501 Secrétariat général

5010 Administration du service et institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl.
5010.301	Traitements	CHF 4'170'400.-	CHF 50'300.-
5010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 360'000.-	CHF 4'400.-
5010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 538'200.-	CHF 7'200.-
5010.309	Autres charges de personnel	CHF 18'000.-	CHF 200.-

Réorganisation du Bureau de la communication, transfert d'ept

Au 1^{er} janvier 2018, le Bureau de la communication a été réorganisé avec pour conséquence la répartition d'ept de chargés de communication entre différentes directions. Plus précisément : 1 ept a été réparti entre la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à raison de 0.5 chacun ; et 0.5 ept ont été transférés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ). La présente demande de crédit supplémentaire formalise ces transferts d'un point de vue comptable.

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général », 3000 « Secrétariat général » et 6010 « Secrétariat général ».

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	3'495'000.-	CHF	550'000.-
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'055'800.-	CHF	55'000.-
5800.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-2'763'000.-	CHF	-605'000.-

Installation et location de portakabin et contrôles des installations électriques dans les établissements scolaires

En acceptant les comptes 2016 dans le courant du printemps 2017, le Conseil communal validait l'attribution d'un montant de CHF 2 millions sur le Fonds pour les bâtiments scolaires. Suite à cette décision, le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) a entrepris, en 2017 déjà, une série de travaux.

En 2018, d'autres travaux sont nécessaires pour un montant de CHF 605'000.- supplémentaire qui seront consommés sur ce fonds. Voici le détail :

- la location de portakabin pour la création de six classes à Béthusy à la rentrée de l'été 2018, pour CHF 405'000.- (installation pour CHF 350'000.- et location pour CHF 55'000.-) ;
- selon l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), les contrôles des installations électriques sont obligatoires pour l'ensemble des 15 établissements pour un total de CHF 200'000.-. Les contrôles des installations électriques (OIBT) sont avancés en 2018 au lieu de 2019.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget		Crédit suppl.	
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	266'600.-	CHF	37'600.-
5900.439	Autres recettes	CHF	-565'600.-	CHF	-37'600.-

Création et fabrication de mallettes pédagogiques autour de l'alimentation durable MIAM'ici

Miam'ici est un projet qui vise, par différents jeux, à initier et sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux bonnes habitudes alimentaires et à éduquer les citoyens et consommateurs de demain sur l'alimentation durable, de proximité et de saisonnalité. Ce projet s'inscrit dans les préoccupations exposées dans le rapport-préavis N° 2014/36 sur la restauration collective. Il est prévu la fabrication de 100 mallettes pédagogiques destinées aux Centres de vie enfantine municipaux, privés subventionnés et aux APEMS. Elles seront réalisées par des entreprises régionales à vocation sociale. Ce projet, devisé à CHF 75'600.-, est financé paritairement par le Canton et par les Fonds du développement durable (FDD). La première partie du projet, à charge du Canton, a été réalisée en 2017. Objet de la présente demande, la seconde partie du projet, se finalisera courant 2018 avec le soutien du FDD.

		Budget		Crédit suppl.	
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'737'000.-	CHF	62'700.-

Moderniser la révision des contrats du Réseau d'accueil de jour de l'enfance

Les révisions annuelles des quelque 8'000 contrats d'accueil de jour du Réseau-L s'effectuent le 1^{er} avril de chaque année. Hormis en cas de modification de revenu important, les redevances de janvier à mars ne sont pas adaptées, principalement en raison d'un mode de correction « manuel » qui génère un travail conséquent. Le fournisseur du logiciel de facturation Icare a développé un module qui permet de résoudre ces difficultés par un système de refacturation automatisée. Le coût du module est devisé à CHF 62'726.- auquel s'ajoute une redevance annuelle de maintenance de CHF 6'300.-. Dès l'année 2019, la refacturation des redevances des parents, pour la période janvier-mars, générera des recettes supplémentaires

pérennes de près de CHF 120'000.-. Au vu du décalage temporel entre l'investissement pour le logiciel et les recettes attendues, un crédit supplémentaire 2018 non compensé est sollicité.

5901 Institutions subventionnées

			Budget		Crédit suppl.
5901.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	89'500.-	CHF	3'300.-
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'014'100.-	CHF	54'600.-
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF	29'527'000.-	CHF	-57'900.-

Transfert du bail à loyer de la garderie Miniwatts au Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

Le bail à loyer de la garderie privée subventionnée Miniwatts arrive à échéance au 30 juin 2018 et doit être renouvelé pour une nouvelle période de 10 ans par le locataire, soit la fondation Crèche Alpiq, entreprise partenaire au subventionnement de la garderie. A la demande du Conseil de fondation, le SAJE a accepté de reprendre le bail à loyer à son nom. Le transfert assure ainsi la pérennité des prestations de la garderie dans un contexte d'incertitude sur le maintien à long terme du partenariat de subventionnement avec la fondation éponyme. Le transfert entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2018. Il n'y a pas d'incidence financière car les charges locatives seront payées par le service et la subvention versée à la garderie Miniwatts sera réduite d'un montant identique.

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		6010 Secrétariat général	6700 Service achat et logistique Ville	6920 Service des routes et de la mobilité	6932 Gestion des déchets urbains	6933 Propreté du domaine public		
NATURE	301	Traitements	56'300					56'300
	303	Cotisations aux assurances sociales	4'900					4'900
	304	Cotisations à la caisse de pensions	8'200					8'200
	309	Autres charges de personnel	200					200
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		60'000				60'000
	313	Marchandises		-30'000				-30'000
	314	Entretien des biens immobiliers				150'000		150'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation					-12'000	-12'000
	Total des charges		69'600	30'000	0	150'000	-12'000	237'600
	423	Loyers		-60'000				-60'000
	424	Plus-values, produits exceptionnels			-311'100			-311'100
	480	Prélèvements sur les réserves				-150'000		-150'000
	Total des revenus		0	-60'000	-311'100	-150'000	0	-521'100
TOTAL FINANCES ET MOBILITE		69'600	-30'000	-311'100	0	-12'000	-283'500	
Page du préavis		page 16	page 17	page 17	page 17	page 17		

6010 Secrétariat général

		Budget	Crédit suppl.
6010.301	Traitements	CHF 1'411'100.-	CHF 56'300.-
6010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 121'800.-	CHF 4'900.-
6010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 202'800.-	CHF 8'200.-
6010.309	Autres charges de personnel	CHF 12'000.-	CHF 200.-

Réorganisation du Bureau de la communication, transfert d'ept

Au 1^{er} janvier 2018, le Bureau de la communication a été réorganisé avec pour conséquence la répartition d'ept de chargés de communication entre différentes directions. Plus précisément : 1 ept a été réparti entre la Direction des finances et de la mobilité (FIM) et la Direction des sports et de la cohésion sociale (SCS) à raison de 0.5 chacun ; et 0.5 ept ont été transférés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ). La présente demande de crédit supplémentaire formalise ces transferts d'un point de vue comptable.

Voir aussi sous 1110 « Secrétariat général », 3000 « Secrétariat général » et 5010 « Administration du service et institutions subventionnées ».

6700 Service achat et logistique Ville

		Budget		Crédit suppl.	
6700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	21'500.-	CHF	60'000.-
6700.423	Loyers	CHF	0.-	CHF	-60'000.-

Acquisition de moyens logistiques pour exploiter la halle de Boussens.

Afin de couvrir l'achat de 30 containers maritimes 20 pieds en acier, indispensables pour exploiter correctement la halle à containers de Boussens, il est demandé un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- sur la rubrique 311. Ces charges seront entièrement compensées par le loyer versé par le locataire actuel de la halle. En effet, ce loyer n'a pas été prévu aux recettes du budget 2018 car le locataire devait quitter les locaux à fin décembre 2017. Toutefois, il a prolongé son bail jusqu'au 30 juin 2018.

		Budget		Crédit suppl.	
6700.313	Marchandises	CHF	528'700.-	CHF	-30'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville », demande « Acquisition de deux distributeurs (diesel et essence) en remplacement des installations actuelles obsolètes ».

6920 Service des routes et de la mobilité

		Budget		Crédit suppl.	
6920.424	Plus-values, produits exceptionnels	CHF	-21'000.-	CHF	-311'100.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6920 « Service des routes et de la mobilité », demande « Acquisition d'un véhicule Rolba 500 (automotrice) en remplacement du véhicule Unimog U400 ».

693 Service de la propreté urbaine**6932 Gestion des déchets urbains**

		Budget		Crédit suppl.	
6932.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	239'000.-	CHF	150'000.-
6932.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-2'101'400.-	CHF	-150'000.-

Création de la fosse à verre et prolongement des quais dans la déchèterie des ménages

Initialement, ces travaux étaient planifiés pour le second semestre 2017 et le budget de fonctionnement avait été provisionné à cet effet à hauteur de CHF 200'000.-. Toutefois, la cession à venir à la Commune de Renens d'une fraction des terrains mis à disposition (DDP) du Centre Intercommunal de gestion des déchets (CID) a nécessité de repositionner certaines installations, dont la fosse pour la récolte du verre, sur des surfaces appartenant aux CFF (convention Ville/CFF). Dans ce contexte, il a été nécessaire de passer par une procédure formelle de mise à l'enquête publique, retardant ainsi le calendrier initial pour l'exécution des travaux.

Ce report induit un dépassement budgétaire de la rubrique 314 sur l'exercice 2018. Cette charge non prévue sera compensée par un prélèvement en rapport dans le fonds de réserve du CID sur l'exercice comptable 2018 au lieu de celui de 2017 comme prévu à l'origine.

6933 Propreté du domaine public

		Budget		Crédit suppl.	
6933.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'614'700.-	CHF	-12'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 6932 « Gestion des déchets urbains », demande « Rachat de la part résiduelle d'un contrat de leasing – balayeuse de routes ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		7210 Patrimoine	7220 Réseaux	7230 Production	7240 Commercial	7250 Services partagés	7260 Secrétariat général	
NATURE	3	Charges ancienne organisation		-479'261'800			-479'261'800	
	3	Charges nouvelle organisation		404'713'000			404'713'000	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		140'000			140'000	
	318	Autres prestations de tiers		44'500			44'500	
	Total des charges		0	0	184'500	0	0	-74'364'300
	4	Revenus ancienne organisation		531'183'600			531'183'600	
	4	Revenus nouvelle organisation		-456'634'800			-456'634'800	
	439	Autres recettes		-44'500			-44'500	
	480	Prélèvements sur les réserves		-140'000			-140'000	
	Total des revenus		0	0	-184'500	0	0	74'364'300
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		0	0	0	0	0	0	
Page du préavis		page –	page –	page 19	page –	page –	page –	

7 Services industriels

		Budget	Crédit suppl.
7.3	Charges ancienne organisation	CHF 479'261'800.-	CHF -479'261'800.-
7.3	Charges nouvelle organisation	CHF 0.-	CHF 404'713'000.-
7.4	Revenus ancienne organisation	CHF -531'183'600.-	CHF 531'183'600.-
7.4	Revenus nouvelle organisation	CHF 0.-	CHF -456'634'800.-

Adaptation du budget 2018 de la Direction des services industriels (SIL) à la nouvelle organisation issue du projet Ariane

La Direction des services industriels a revu son organisation. Les changements organisationnels importants ont pour conséquence un redécoupage du budget de la direction des SIL qui reflète les nouvelles responsabilités des nouveaux services.

Cette demande, qui est formellement une demande de crédit supplémentaire, est une demande d'approuver un redécoupage du budget 2018 des SIL (voir document annexé). En effet, les montants agrégés par nature de compte restent identiques, mais les montants ont été reventilés sur les nouveaux services. Le budget global de la Direction des services industriels ne change donc pas. Il y a toutefois une exception concernant les montants des 390/490 (imputations internes SIL). Ces deux montants, qui sont toujours identiques au niveau de la direction (refacturation internes des services généraux et des administrations) ne font plus de sens dans la nouvelle structure car le résultat recherché (marge par fluide) ne peut plus être présenté au niveau du budget (disparition de la notion 1 service = 1 fluide). Cette information restera toutefois disponible sous une autre forme. Par ailleurs cette suppression d'éléments analytiques dans les budgets va dans le sens des recommandations du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

7230 Production

		Budget		Crédit suppl.	
7230.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	1'506'000.-	CHF	140'000.-
7230.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-6'600.-	CHF	-140'000.-

Mise en conformité des installations électriques à basse tension (BT) de l'aménagement hydroélectrique de Lavey

La loi fédérale sur les installations électriques (LIE) régit celles à faible et à courant fort (CF), respectivement selon les exigences de l'ordonnance sur les installations électriques à courant faible – RS 734.1 applicables pour celles à basse tension (OIBT) et celles requises sur les installations à courant fort (OICF) – RS 734.2.

L'ESTI (Eidgenössisches Starkstrominspektorat) est l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques ; elle veille à ce que les installations à haute tension, à basse tension et à courant faible soient construites et entretenues de façon sûre. Le 13 juin 2017 et consécutivement à l'annonce de leur venue, l'ESTI a fait un état des lieux (inspection) des installations de l'usine en termes de sécurité. Seules les installations à courant fort avaient été contrôlées jusqu'à lors.

La LIE et les ordonnances précitées règlent, entre autres, l'établissement et l'entretien des installations électriques tout en considérant que celles réalisées doivent se conformer à la norme sur les installations à basse tension (NIBT).

- Exigences, devoirs du propriétaire et contrôles

L'exploitant doit assurer l'entretien des installations électriques, les nettoyer et les contrôler périodiquement. Si une entreprise est responsable de l'entretien des installations en tant que maître d'oeuvre, elle doit restituer au propriétaire (maître d'ouvrage) après chacune de leurs interventions un rapport attestant les travaux exécutés et les mesures de terre.

Le propriétaire veille que les installations électriques répondent en tout temps aux exigences fondamentales concernant la sécurité des personnes et des choses ainsi que celles concernant la lutte contre les défauts et/ou les perturbations électriques pouvant mettre en péril la sécurité d'exploitation. Il est tenu de conserver la documentation technique pendant toute la durée de vie de l'installation et celle utile à l'établissement du rapport de sécurité ainsi que celle pour réparer les défauts sans retard. Le contrôle est confié pour les installations à courant fort, y compris les machines électriques, à l'inspection fédérale des installations à courant fort ESTI et celles à courant faible par un contrôleur indépendant et habilité selon les exigences de l'OIBT ; les contrôleurs ne sont pas autorisés à éliminer les défauts et à effectuer les travaux de mise en conformité suite à leur rapport d'inspection.

En résumé, les SiL ne sont pas seulement tenus de répondre sur les installations à courant fort de l'aménagement de Lavey ainsi que celles du réseau électrique valaisan. Du fait que l'usine de Lavey fournit par les stations transformatrices et les armoires de distribution de l'énergie électrique à des installations de basse tension (BT) sises dans l'aménagement, les SiL doivent répondre aux exigences selon l'OIBT et vis-à-vis de l'ESTI. Par ailleurs en tant que propriétaire de transformateurs, la Division Lavey est considérée comme un exploitant de réseau BT dans le cadre de l'aménagement et de ses installations intérieures. A noter que toutes les installations doivent être identifiées en les documentant sous forme de registre.

- Elimination des défauts selon rapport d'inspection

Au 31 décembre 2017 et suite au mandat à une entreprise ayant l'autorisation de contrôler (SEIC S.A.), la Division Lavey a remis à l'ESTI un rapport d'inspection sur l'ensemble des installations électriques basse tension sises dans le bâtiment administratif et dans l'usine. De plus, un registre incluant les rapports de sécurité (finaux, réceptions et périodiques) a été restitué. Le rapport est constitué d'une quinzaine de pages mentionnant tous les défauts à corriger tout en précisant qu'aucun défaut ne présente un danger pour les personnes. Consécutivement à ce rapport et d'ici le 31 décembre 2018, les SiL par l'entremise de la Division Lavey (Usines hydrauliques) doivent éliminer tous les défauts en engageant des ressources financières pour se conformer. Cette dépense n'était pas prévisible au budget de fonctionnement 2018 et sera financée par un prélèvement dans le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey. La prestation se réalisera par du personnel tiers ayant l'autorisation d'installer selon les règles régies par l'OIBT (articles) tout en intégrant notre personnel du secteur électrique comme lors du contrôle.

		Budget		Crédit suppl.	
7230.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'210'000.-	CHF	44'500.-
7230.439	Autres recettes	CHF	-65'000.-	CHF	-44'500.-

Démantèlement de l'installation de micro cogénération de Mon-Repos

En 2008, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2008/43 « Réalisation d'une installation de micro cogénération pour la piscine de Mon-Repos ». Le financement était assuré par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE), par des subventions cantonales et un apport de l'entreprise en charge du projet. Cette start-up de l'EPFL a assuré le développement d'un module de cogénération de 30 kW. Le prototype a été mis en service sur le site de Mon-Repos en 2011. La machine a fonctionné à satisfaction durant trois ans. La réalisation de ce prototype a permis à l'entreprise de le perfectionner et d'aboutir à un modèle commercialisé. A partir de 2014, les pannes sont devenues plus fréquentes. Le 14 mars 2016, la société a fait faillite, après une extension mal maîtrisée à l'international. La machine était alors en panne.

Cette installation était un prototype installé pour améliorer sa technologie en vue d'une commercialisation. Le but poursuivi par sa réalisation a été atteint : elle a permis à une start-up de l'EPFL de lancer son produit et aux SiL d'améliorer leurs connaissances sur l'intégration de machines de cogénération. Après avoir étudié différentes solutions (nouveau prestataire pour l'entretien, reprise par une haute école), les SiL ont opté pour le démantèlement de la machine. Il sera effectué lors de la période de fermeture estivale de la piscine. Le Comité du FEE a accepté la demande de financement.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	DIRECTIONS								TOTAL PAR NATURE
	Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	Multidirections	
Véhicules, machines et matériel	0	23'700	0	12'000	0	353'100	0	100'600	489'400
Véhicules, machines et matériel – Recettes	0	0	0	0	0	0	0	-100'600	-100'600
Total	0	23'700	0	12'000	0	353'100	0	0	388'800
	page –	page 21	page –	page 21	page –	page 22	page –	page 23	

2. SECURITE ET ECONOMIE**2410 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
2410.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 919'000.-	CHF 23'700.-

Remplacement d'un véhicule suite à une panne importante

Un véhicule banalisé de la police judiciaire a subi dernièrement une panne importante (boîte à vitesses hors service). La réparation de cette avarie impliquerait une dépense de près de CHF 12'000.-. S'agissant d'un véhicule datant de 2012 et comptant près de 100'000 km au compteur, une telle dépense serait disproportionnée en comparaison du temps d'utilisation restant (un à deux ans maximum).

Le Corps de police souhaite dès lors procéder au remplacement du véhicule en question. Le fournisseur ayant remporté le marché public pour des véhicules similaires en 2018 a été approché et a fourni une offre pour un modèle identique de démonstration (40 km au compteur) pour un prix très intéressant et livrable de suite. Aucun fournisseur concurrent n'a pu produire une offre plus intéressante.

Une compensation est possible par une économie réalisée sur la subvention versée au restaurant d'entreprise.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2410 « Corps de police ».

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE**4910 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl.
4910.1462.1	Autorisations d'achats informatiques	CHF 1'311'812.-	CHF 12'000.-

Achat d'un logiciel pour calcul du bruit

CadnaA est la solution logicielle la plus performante pour le calcul, l'évaluation, la prévision et la représentation de l'impact du bruit dans l'environnement. CadnaA est conçu pour répondre à l'ensemble des besoins des acousticiens : étude de l'impact sonore d'une route, d'une industrie, d'une infrastructure nouvelle, ainsi que l'évaluation et la gestion du bruit à l'échelle d'une ville et d'une région. Ce logiciel sera notamment utilisé pour des projets communaux, les expériences pilotes liées à la réduction du 30km/h durant la nuit et la gestion de toutes les études de bruits routiers réalisées ces dernières années.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 4100 « Secrétariat général LEA et cadastre ».

6. FINANCES ET MOBILITE**6700 Service achat et logistique Ville**

		Budget		Crédit suppl.	
6700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	0.-	CHF	30'000.-

Acquisition de deux distributeurs (diesel et essence) en remplacement des installations actuelles obsolètes

Les colonnes de distribution d'essence et de diesel, actuellement en exploitation au garage du service, rue de la Vigie 8, datent de 1983. De nouvelles normes et prescriptions en matière de distribution de carburant nous obligent à changer nos colonnes de distribution d'ici fin décembre 2018, il s'agit d'un système actif autorégulé. Par ailleurs, le système informatique pour la prise de carburant aux colonnes (système à cartes Bica) est complètement obsolète. Avec l'acquisition de ces deux distributeurs, il y aura une compatibilité entre les différents systèmes et l'objectif est de permettre à terme de pouvoir remplir les véhicules de la Ville dans n'importe quelle station.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6700 « Service achat et logistique Ville ».

6920 Service des routes et de la mobilité

		Budget		Crédit suppl.	
6920.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'475'000.-	CHF	311'100.-

Acquisition d'un véhicule Rolba 500 (automotrice) en remplacement du véhicule Unimog U400

Le Service des routes et de la mobilité (RM) a acquis en 2009 un véhicule multifonctionnel de type Unimog U400 pour un montant de CHF 636'500.- TTC qui a été intégralement amorti. Les missions de ce véhicule comportaient notamment du déneigement et du brossage de route.

Ce véhicule est sous-exploité comme nous l'a confirmé la maison ZAUGG (fournisseur de lames à neige et de fraiseuses) tout en coûtant cher à l'entretien en raison de sa conception complexe.

En effet, ce véhicule est encombrant et peu maniable, ce qui péjore la qualité du déneigement. De plus, avec la densification des constructions d'habitations en milieu forain, les collaborateurs de RM font face à un problème d'éjection de la neige qui devra à l'avenir de plus en plus être chargée et évacuée par camion.

La maison ZAUGG nous propose d'échanger l'Unimog U400 contre une automotrice 4x4 type Rolba 500 neuve d'une valeur de CHF 311'100.- TTC nettement plus adaptée aux missions de déneigement. Cette proposition correspond donc à une valeur de reprise de notre Unimog U400 d'un montant de CHF 311'100.- TTC. De plus, la réalisation de cet échange permettra des économies pour RM en termes de charges d'exploitation et d'assurances.

Le Service achat et logistique Ville a émis un avis positif sur cet échange le 15 novembre 2017. Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6920 « Service des routes et de la mobilité ».

693 Service de la propreté urbaine**6932 Gestion des déchets urbains**

		Budget		Crédit suppl.	
6932.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	792'900.-	CHF	12'000.-

Rachat de la part résiduelle d'un contrat de leasing – balayeuse de routes

Le leasing pour la balayeuse acquise en 2008 est arrivé à son terme à fin octobre 2017. Le budget a été provisionné de façon à la remplacer par le biais d'un nouveau leasing dès janvier 2018. Dans l'optique d'harmoniser la politique d'achat pour ce type de véhicules il a été décidé de renoncer au remplacement de cette balayeuse par le biais d'un nouveau leasing en 2018. Ce véhicule n'appartenant pas à la Ville, décision a été prise de racheter la balayeuse à sa valeur résiduelle, soit CHF 12'000.-, le 1^{er} mars 2018.

Ce rachat n'a pas été prévu dans les « Autorisations d'achats 2018 ». Cette dépense supplémentaire sera donc intégralement compensée par une réduction des charges budgétaires liées au coût des leasings et des locations de véhicules et machines en 2018, le renoncement à un leasing occasionnant par principe une diminution des dépenses.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6933 « Propreté du domaine public ».

8. MULTIDIRECTIONS

		Budget		Crédit suppl.	
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	923'000.-	CHF	31'500.-
250.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-31'500.-
3810.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	241'000.-	CHF	19'500.-
3810.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-19'500.-
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'481'000.-	CHF	17'600.-
4510.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-17'600.-
6920.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	1'475'000.-	CHF	16'300.-
6920.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-16'300.-
72.146	Véhicules, machines et matériel	CHF	105'000.-	CHF	15'700.-
72.146	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF	0.-	CHF	-15'700.-

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules « propres » aux autorisations d'achats 2018

Le Service achat et logistique Ville est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale.

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 100'600.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2018 pour un montant de CHF 149'000.- et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement (CHF 249'600.-). De même et suite à l'acceptation du FEE de financer les bornes électriques pour recharger les véhicules, 5 bornes sont aussi incluses dans la présente demande. Le détail de l'achat se présente comme suit :

250 Service de protection et sauvetage : 1 véhicule hybride pour CHF 54'200.- et 1 véhicule électrique pour CHF 41'500.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 2 véhicules prévus aux autorisations d'achats du Service de protection et sauvetage pour un montant de CHF 68'000.- => écart + CHF 31'500.- financé par le FEE ;

3810 Service des sports : 1 véhicule électrique pour CHF 40'700.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service des sports pour un montant de CHF 25'000.- => écart + CHF 19'500.- financé par le FEE ;

4510 Service des parcs et domaines : 1 véhicule électrique pour CHF 33'800.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service des parcs et domaines pour un montant de CHF 20'000.- => écart + CHF 17'600.- financé par le FEE ;

6920 Service des routes et de la mobilité : 1 véhicule électrique pour CHF 30'500.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service des routes et de la mobilité pour un montant de CHF 18'000.- => écart + CHF 16'300.- financé par le FEE ;

72 Services industriels : 1 véhicule électrique pour CHF 29'900.- + 1 borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu de 1 véhicule prévu aux autorisations d'achats des Services industriels pour un montant de CHF 18'000.- => écart + CHF 15'700.- financé par le FEE.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Néant.

* * *

CONCLUSION

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2018/18 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Charges de fonctionnement</i>	<i>Revenus de fonctionnement</i>
	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>-73'185'500.00</u>	<u>+72'978'800.00</u>
B. Autorisations d'achats		<i>Recettes</i>
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 21 du préavis)</i>	<u>+489'400.00</u>	<u>-100'600.00</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		<i>Recettes d'investissement</i>
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 24 du préavis)</i>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

Structure des Services industriels

	jusqu'à fin 2017										depuis début 2018										Ecart
	70	71	74	76	77	78	Total	7210	7220	7230	7240	7250	7260	Total							
	SGSIL	FASIL	GAZ & CAD	SEL	SIMA	SILCOM	SIL	Patrimoine	Réseaux	Production	Commercial	Services partagés	SGSIL	SIL							
3	13'348'000	22'909'800	174'616'900	204'460'700	48'201'900	15'724'500	479'261'800	153'017'700	33'157'600	36'373'500	142'310'400	26'414'900	13'438'900	404'713'000							
301	4690'000	5'785'500	10'027'400	21'778'800	8'716'000	8'323'600	59'321'300	10'755'900	16'449'200	11'009'900	11'072'300	6'319'600	3'714'400	59'321'300							
303	404'300	499'300	864'200	1'880'800	752'400	688'400	5'089'400	925'100	1'414'900	945'700	942'500	320'500	5'089'400	-							
304	541'400	829'000	1'391'500	3'076'400	1'236'800	1'194'300	8'269'400	1'539'000	2'292'900	1'553'700	1'567'600	877'000	439'200	8'269'400							
305	106'000	129'600	227'300	493'500	196'800	186'700	1'339'900	243'100	374'300	248'500	248'800	141'300	83'900	1'339'900							
307				9'000			9'000		9'000					9'000							
309	94'900	105'400	88'000	245'000	29'000	43'500	605'800					605'800		605'800							
310	106'900	99'200	27'600	55'500	36'100	384'200	709'500	41'200	39'300	22'500	304'700	76'100	225'700	709'500							
311	614'300	291'100	1'460'500	1'986'600	1'674'100	55'000	6'081'600	265'500	1'909'800	1'656'500	1'390'400	299'700	559'700	6'081'600							
312	463'300	910'790	910'790	48'449'400	57'300	32'200	140'081'900	34'127'400	295'700	12'252'600	92'997'800	408'400		140'081'900							
313	80'100	247'000	58'000	134'400	9'200	11'100	539'800	2'800	93'100	101'200	18'600	281'500	42'600	539'800							
314	1'039'500	247'100	588'800				1'875'400		439'900	396'000	1'039'500			1'875'400							
315	96'500	36'400	4'759'000	2'247'000	177'400	26'500	7'342'800	68'000	5'670'000	1'506'000	14'100	45'200	39'500	7'342'800							
316	340'000	5'871'800	262'000	5'093'900	609'900	39'900	12'217'500	4'280'200	547'100	405'300	82'800	6'588'600	343'500	12'217'500							
317	66'500	23'600	90'300	271'100	48'300	82'600	582'400	79'500	236'500	89'300	87'700	23'800	65'600	582'400							
318	2'553'200	8'178'500	2'928'100	9'330'600	21'009'000	2'087'400	46'086'800	6'121'000	2'590'400	1'210'000	25'164'000	7'974'100	3'027'300	46'086'800							
319	945'000	66'600	14'383'700	23'983'600	2'864'100	1'659'700	43'902'700	33'643'200	682'700	983'100	7'609'100	52'800	931'800	43'902'700							
322	189'000		5'733'000	14'174'000			20'096'000	19'054'000		857'000		92'000	93'000	20'096'000							
330			150'000	525'000	450'000		1'125'000	315'000			810'000			1'125'000							
331	781'400	746'800	14'582'000	21'712'200	1'133'400		38'955'800	35'955'200	112'800	1'356'800		1'078'800	452'200	38'955'800							
380			3'727'000	6'654'000	100'000		10'481'000	5'601'600		1'779'400			3'100'000	10'481'000							
390	235'700		22'530'500	41'771'100	9'102'100	909'400	74'548'800	-						-							
4	-11'276'500	-22'909'800	-211'373'000	-220'517'600	-50'057'200	-15'049'500	-531'183'600	-249'261'100	-4'608'300	-12'767'200	-178'948'000	-1'242'300	-9'807'900	-456'634'800							
424			-2'000	-60'000	-22'500		-210'500			-28'000	-22'500	-100'000		-210'500							
425	-130'000						-132'000						-132'000	-132'000							
427	-504'500		-74'800	-292'100			-871'400							-871'400							
434	-1'492'500	-720'500	-3'374'500	-100'335'700	-41'418'400	-5'234'700	-152'576'300	-97'716'800	-3'427'600	-10'041'700	-36'715'000	-460'500	-4'214'700	-152'576'300							
435	-179'000		-185'302'300	-79'373'600	-45'000	-100'000	-264'999'900	-130'567'300		-1'234'000	-133'198'600			-264'999'900							
436	-493'000	-116'400	-310'900	-690'000	-239'700	-251'300	-2'101'300	-452'100	-427'700	-296'600	-328'400	-125'300	-471'200	-2'101'300							
438	-429'300		-2'365'000	-6'797'000	-138'600		-9'729'900	-8'501'000	-138'600	-1'083'300		-7'000		-9'729'900							
439	-1'707'000		-3'170'500	-591'000	-12'900	-72'500	-5'553'900	-14'000	-14'500	-65'000	-650'400		-4'810'000	-5'553'900							
451							-180'000						-180'000	-180'000							
480	-1'600		-5'276'000	-9'232'700	-5'764'300	-5'000	-20'279'600	-11'947'100	-314'300	-6'600	-8'011'600			-20'279'600							
490	-6'159'600	-21'972'900	-11'469'000	-23'145'500	-2'415'800	-9'386'000	-74'548'800							-74'548'800							
Résultat	2'071'500	-	-36'756'100	-16'056'900	-1'855'300	675'000	-51'921'800	-96'243'400	28'549'300	23'606'300	-36'637'600	25'172'600	3'631'000	-51'921'800							

Conseil communal de Lausanne

Crédits supplémentaires pour 2018 (1^{ère} série)**Préavis N° 2018/18**

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Stéphane Wyssa 27 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant, ressortant de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 11 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 6 autorisations d'achats et aucun crédit d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	4	2				4
SE	4		1	1		5
SCS	4	3				4
LEA			1	1		1
EJQ	4	1				4
FIM	2		4	2		6
SIL	3	1				3
Totaux	21	7	6	4		27

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	-172'500			-172'500
SE	66'900	23'700		90'600
SCS	69'600			69'600
LEA	-12'000	12'000		
EJQ	124'800			124'800
FIM	-283'500	353'100		69'600
SIL				
Totau	-206'700	388'800		182'100

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Aucune demande n'a été refusée, ni amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables. Il n'y a eu aucune demande particulière.

Autorisations d'achats

Pas de commentaires

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Pas de commentaires

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Gianni-John Schneider, rapporteur

Lausanne, le 7 mai 2018